

Aviva France, assureur et investisseur responsable

Juin 2018



Mark Wilson

Président directeur général d'Aviva Plc

Aviva, un assureur engagé pour le défi climatique

Depuis plus de trois cents ans, Aviva se fixe comme mission d'aider ses clients à défier l'incertitude au quotidien. Nous sommes conscients de l'importance d'adopter une approche de long terme, c'est pourquoi nous poursuivons nos efforts pour réduire les risques qui menacent nos clients et notre planète.

J'ai toujours dit que si nos activités n'étaient pas durables, c'est la société qui s'en trouverait menacée. Et si la société n'est pas durable, nos activités seront à leur tour menacées. Comprendre cela et agir en conséquence, c'est cela l'intérêt bien compris de tous. Si chacun a un rôle à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique et la réalisation des Objectifs de Développement Durable, je suis convaincu que les entreprises ont le potentiel d'opérer de grands changements.

Les marchés financiers représentent plus de 300 000 milliards à l'échelle mondiale. Si plus d'investisseurs tenaient davantage compte des problématiques de développement durable lors de l'allocation de leur capital, l'impact combiné sur le comportement des entreprises serait conséquent.

En tant qu'investisseur responsable, le Groupe Aviva s'efforce depuis longtemps de faire figure d'exemple. Nous sommes fiers du AAA attribué par l'association Asset Owners Disclosure Project (AODP) pour la gestion des risques climatiques, nous accordant ainsi la deuxième position parmi 80 assureurs du monde entier.

Nous savons que les efforts individuels ne suffisent pas. C'est pour cela que nous cherchons activement à repenser le système dans sa globalité, afin que les marchés boursiers internationaux se dirigent, sur le long terme, dans la bonne direction. Cela passe notamment par notre engagement au sein de la TCFD (Task Force for Climate Related Financial Disclosure), du Groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable et des initiatives du gouvernement français sur la responsabilité des propriétaires d'actifs en terme de développement durable.

Depuis la signature de l'Accord de Paris, Aviva France joue un rôle de premier plan dans la lutte contre le changement climatique. D'une part, nous soutenons la transition énergétique par des investissements de grande envergure, d'autre part nous défions le statu quo grâce à diverses initiatives innovantes comme l'élaboration d'une stratégie d'investissements respectueux du climat. À l'heure actuelle, Aviva France a déjà investi plus de 900 millions d'euros dans l'économie verte. Être un investisseur responsable signifie aussi investir dans des entreprises dont les activités ont une incidence positive mesurable au niveau social ou environnemental pour l'ensemble de la société.

Dans ce contexte, Aviva France continue de mettre au défi l'industrie nationale en promouvant des initiatives innovantes en faveur de l'investissement responsable. Aviva France est la première organisation privée de services financiers à avoir créé un fonds d'investissement à impact social dédié aux entrepreneurs sociaux et environnementaux. Plus de 6 366 emplois ont ainsi déjà été créés, et 128 000 acteurs du secteur social ou environnemental ont directement bénéficié d'investissements de la part d'Aviva France grâce à ce fonds. En collaboration avec Eiffel Investment Group, Aviva France a par ailleurs développé le plus grand fonds d'investissement à destination des PME par le biais de plateformes de crowdlending ; au total, cela représente un investissement de 100 millions d'euros dont une participation à hauteur de 50 millions d'Aviva France.

Nous ne sauverons pas le monde en un jour. Mais, si chaque jour, chacun de nous fait un pas dans la bonne direction, ensemble, nous nous engageons sur le chemin d'un avenir meilleur.



Patrick Dixneuf

Directeur général d'Aviva France

Aviva France, renforcer le rôle sociétal des investisseurs institutionnels

Le climat est une préoccupation majeure pour l'avenir de notre planète, et pour la stabilité financière de l'économie mondiale. C'est aussi, depuis de nombreuses années, une priorité stratégique pour Aviva, assureur et investisseur de long-terme. Engagé dès 1995 dans le programme environnemental des Nations Unies, Aviva fut en 2006 le premier assureur à neutraliser ses émissions de CO2. L'ambition de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre – 50% d'ici 2020 et 70% d'ici 2030 – est suivie, puisque le Groupe affichait déjà 53% de réduction fin 2017.

La COP 21 à Paris, précédée de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite loi TEE) d'août 2015, a été une formidable opportunité pour communiquer sur l'intégration des critères ESG, et plus particulièrement des enjeux climatiques, auprès de nos portefeuilles d'investissement. Selon un sondage Odoxa de décembre 2017, 90% des Français ne connaissent pas ou peu les placements financiers respectueux de ces critères environnementaux, sociaux et éthiques. Pourtant, 62% des épargnants français jugent importants que leur épargne soit investie dans ce type de placements.

Une finance plus durable est donc souhaitée, il est nécessaire de poursuivre nos efforts. Si nous voulons que la tendance se confirme, les investisseurs et assureurs doivent s'engager. L'accompagnement passe par une pédagogie proactive envers les fonds d'investissement, par une sensibilisation des particuliers, une communication transparente et constructive.

Le premier rapport, issu de l'article 173 de la loi TEE, publié par Aviva en 2017 a été salué dans sa forme ainsi que sur les performances affichées ; cependant, beaucoup reste à faire. Nous progressons chaque année et disposons aujourd'hui d'outils d'analyse de performance ESG couvrant près de 90% des actifs totaux des mandats Aviva France (contre 75% en 2016). Notre stratégie d'investissement responsable (IR) est portée par quatre piliers (Reduce, Integrate, Sustain, Engage) : réduction de l'empreinte carbone directe et indirecte, intégration des facteurs ESG / Climat et des ODD dans les décisions d'investissement et la gestion des portefeuilles, soutien à la transition énergétique et écologique par l'augmentation des investissements verts (et parfois le désinvestissement), appui à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et enfin interaction avec les parties prenantes pour davantage d'engagements et d'actions collaboratives.

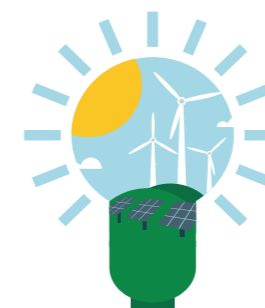
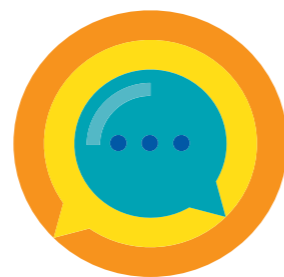
Nous sommes dans la bonne direction. Souhaitons, enfin, que le projet de loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) puisse aboutir sur un cadre qui renforce le rôle sociétal des investisseurs Institutionnels dans le financement de l'économie réelle et la transition écologique et énergétique.

Sommaire

06	Introduction
08	le Groupe Aviva en France et l'investissement responsable
11	Présentation d'Aviva Investors France
20	La prise en compte des critères ESG dans nos investissements
36	Aviva France et la lutte contre le changement climatique
62	Annexes

Introduction

A travers de multiples initiatives, le Groupe Aviva contribue à la transition énergétique et intègre dans ses différentes stratégies d'investissement les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Pionnier dans le déploiement d'une politique de gouvernance actionnariale, le Groupe Aviva a été, dès 1994 à travers sa filiale Aviva Investors, l'un des premiers acteurs financiers à soulever la question du développement durable et de l'intégration de paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement.



Depuis de nombreuses années, le groupe Aviva a démontré son engagement d'entreprise responsable par diverses actions menées aux échelles locale et internationale (chapitre 1.4). Le groupe est notamment membre fondateur des Principes pour une Assurance Responsable (PSI)¹, tandis que sa filiale, la société de gestion Aviva Investors est membre fondateur des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)², deux initiatives lancées respectivement en 2012 et en 2006 sous l'égide des Nations Unies. Le Groupe Aviva est également membre fondateur de Climate Wise³, une organisation regroupant les leaders mondiaux de l'assurance et ayant pour objectif de promouvoir une meilleure transparence des sociétés d'assurance dans leur prise en compte des risques climatiques.

Preuve supplémentaire de l'implication proactive du Groupe Aviva dans le débat public, Mark Wilson, Président Directeur Général, s'est exprimé en Septembre 2015 lors de la 70^{ème} assemblée plénière des Nations Unies sur le rôle des entreprises dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Enfin, plus récemment encore en 2017, le Groupe Aviva a également participé à l'élaboration des conclusions de la Taskforce on Climate-related Disclosure (TCFD) de la Financial Stability Board (FSB)⁴, placées sous la responsabilité du G20, aux travaux de la Commission Européenne au sein du High-Level Expert Group on Sustainable Finance (HLEG)⁵, ainsi qu'à la fondation de la World Benchmarking Alliance.

Cette participation active à différentes initiatives internationales illustre la place centrale qu'occupent les questions de protection de l'environnement, de solidarité, d'inclusion et d'économie sociale dans sa culture d'entreprise mais aussi dans son processus d'investissement (chapitre 1.2).

Au fil des années, le Groupe Aviva et notamment Aviva France ont veillé à mettre en place un modèle de gouvernance ainsi que des ressources humaines et techniques adaptées à la prise en compte des enjeux ESG et liés au changement climatique (chapitre 1.3). Des méthodologies d'analyse ESG différenciées par classe d'actifs, venant en complément des analyses

financières, ont également été établies. L'intégration des considérations ESG dans les décisions d'investissement (chapitres 2.1 et 2.2), le dialogue actionnarial et l'exercice des droits de vote (chapitre 2.3), et l'amélioration du fonctionnement des marchés financiers (chapitre 1.4) constituent le cœur de la philosophie d'investissement responsable.

En complément, Aviva France entend valoriser cette approche en investissant pour son compte propre dans l'économie sociale solidaire, en contribuant aux Objectifs du Développement Durable, et en proposant à ses clients une gamme croissante de stratégies ESG (chapitre 2.4).

Le changement climatique constitue un enjeu majeur pour le Groupe Aviva et Aviva France (chapitre 3).

Il peut engendrer des impacts importants liés à la matérialisation des risques de sinistres, mais aussi influencer, de manière positive ou négative, sur la valeur des actifs financiers gérés par Aviva Investors pour le compte de ses clients.

Le Groupe Aviva a veillé depuis de longues années à faire de la lutte contre le réchauffement climatique une de ses priorités (chapitre 3.2), en ayant notamment été le premier assureur en 2006 à neutraliser l'ensemble de ses émissions de CO2. En juillet 2015, une nouvelle étape a été franchie avec la mise en place d'un plan stratégique dédié à la problématique du changement climatique.

Il repose sur des objectifs clairs et ambitieux pour la période 2015 – 2020 définissant le rôle que le Groupe Aviva doit jouer en tant que financeur de la transition énergétique.

Avec 552 Mds d'euros d'actifs gérés à fin décembre 2017, le Groupe Aviva cherche à influencer de manière active les entreprises dans lesquelles il investit, à soutenir la croissance verte via des investissements ciblés et générateurs d'opportunités, et à favoriser le dialogue voire de désinvestir des entreprises dont les modèles économiques sont les plus dépendants du charbon (chapitre 3.4).

Le suivi de l'exposition du portefeuille d'investissement d'Aviva et de ses entités aux risques relatifs au changement climatique, à travers des mesures et des analyses de scénarios, permet de minimiser leur exposition à ces risques et, à leur échelle, de limiter les conséquences des phénomènes provoqués par le changement climatique (hausse de la fréquence des catastrophes naturelles, disponibilité des ressources, viabilité des écosystèmes, etc...) sur notre planète (chapitres 3.3 et 3.5).

Ces phénomènes ayant un impact matériel sur le métier d'assureur du Groupe Aviva de par leur faculté à engendrer des sinistres, il est non seulement du devoir, mais également de l'intérêt du Groupe Aviva de lutter contre le changement climatique afin de maintenir la pérennité de son modèle et d'agir dans le sens des intérêts de la société dans son ensemble (chapitre 3.1).

Aviva France récompensée

Lors de la 5^{ème} édition des Couronnes Instit/Invest le 8 décembre 2016, Aviva France s'est vu décerner, le prix de la "Meilleure pratique en faveur de la création d'emplois" dans la catégorie "grandes thématiques". Cette récompense constitue une reconnaissance de l'ensemble des actions menées par Aviva France en tant que financeur de l'économie réelle favorisant l'emploi.

Le 23 février 2017, Aviva France a reçu le prix du prêteur institutionnel des trophées du crowdlending, organisés par Crowdlending.fr. Ce prix met en avant la fondation du fonds 'Prêtons Ensemble' dont Aviva est le principal financeur. Prêter via les plateformes de crowdlending permet à Aviva de financer des PME françaises et de contribuer à leur développement, renforçant ainsi son engagement dans le financement de l'économie réelle.

¹ http://www.unepfi.org/psi/wp-content/uploads/2013/06/PSI-document_French.pdf

² <https://www.unpri.org/>

³ <http://www.climatewise.org.uk>

⁴ <https://www.fsb-tcfid.org/>

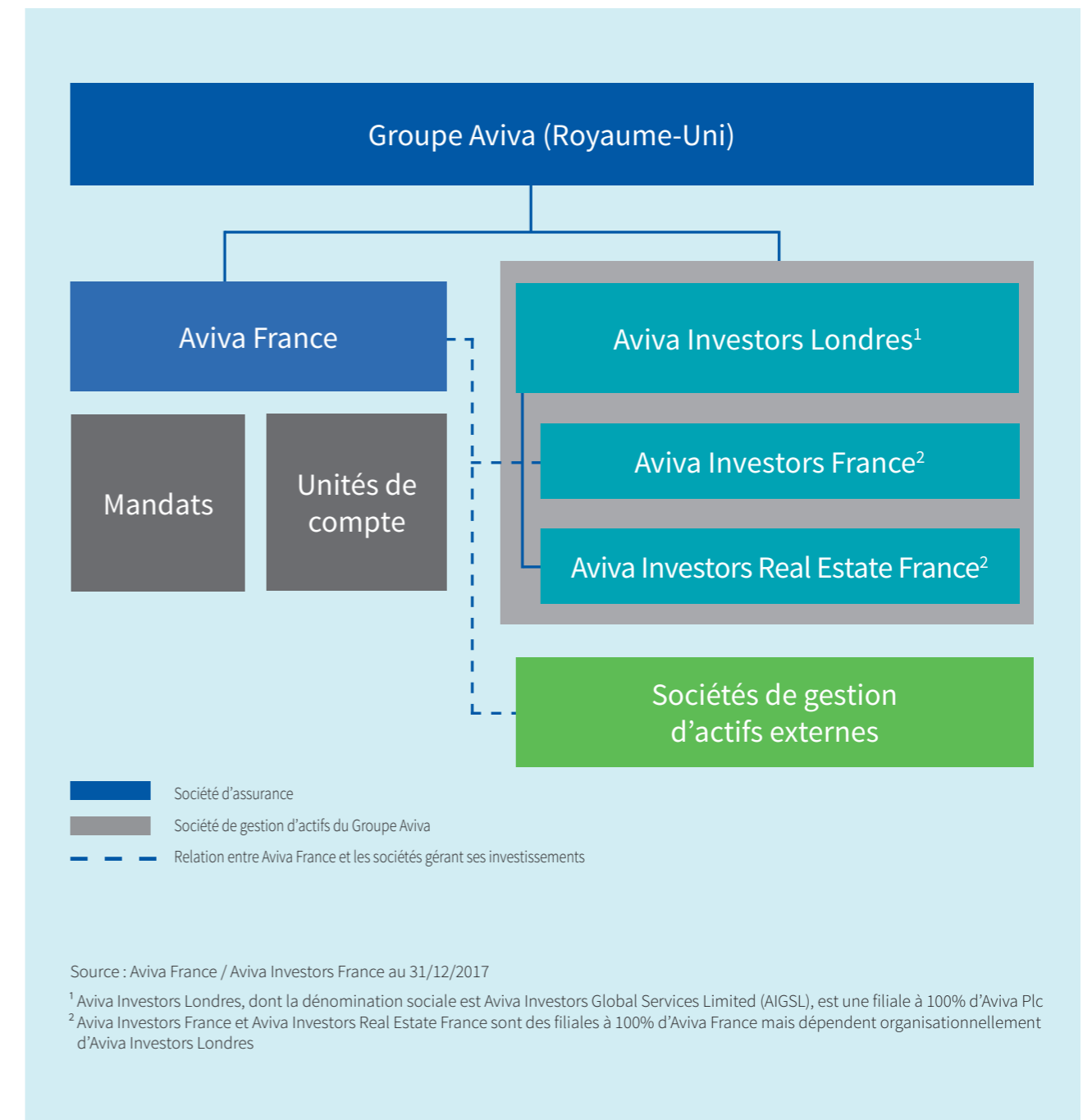
⁵ https://ec.europa.eu/info/publications/180131-sustainable-finance-report_en

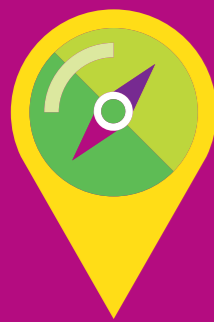
1. le Groupe Aviva en France et l'investissement responsable

- 1.1 Les entités d'Aviva en France
- 1.2 L'approche générale et les engagements en faveur de l'investissement responsable
- 1.3 Un modèle de gouvernance et des ressources à la mesure des ambitions
- 1.4 Un engagement pour influencer sur les pratiques de place et l'établissement de nouvelles normes

1.1. Les entités d'Aviva en France

Aviva France regroupe l'ensemble des entités françaises du Groupe Aviva, dont Aviva Investors France, sa filiale dédiée à la gestion d'actifs, et Aviva Investors Real Estate France, sa filiale dédiée à la gestion des fonds d'investissement immobiliers. L'ensemble des entités françaises décline les politiques fixées au niveau groupe, notamment sur les problématiques ESG et de lutte contre le changement climatique.

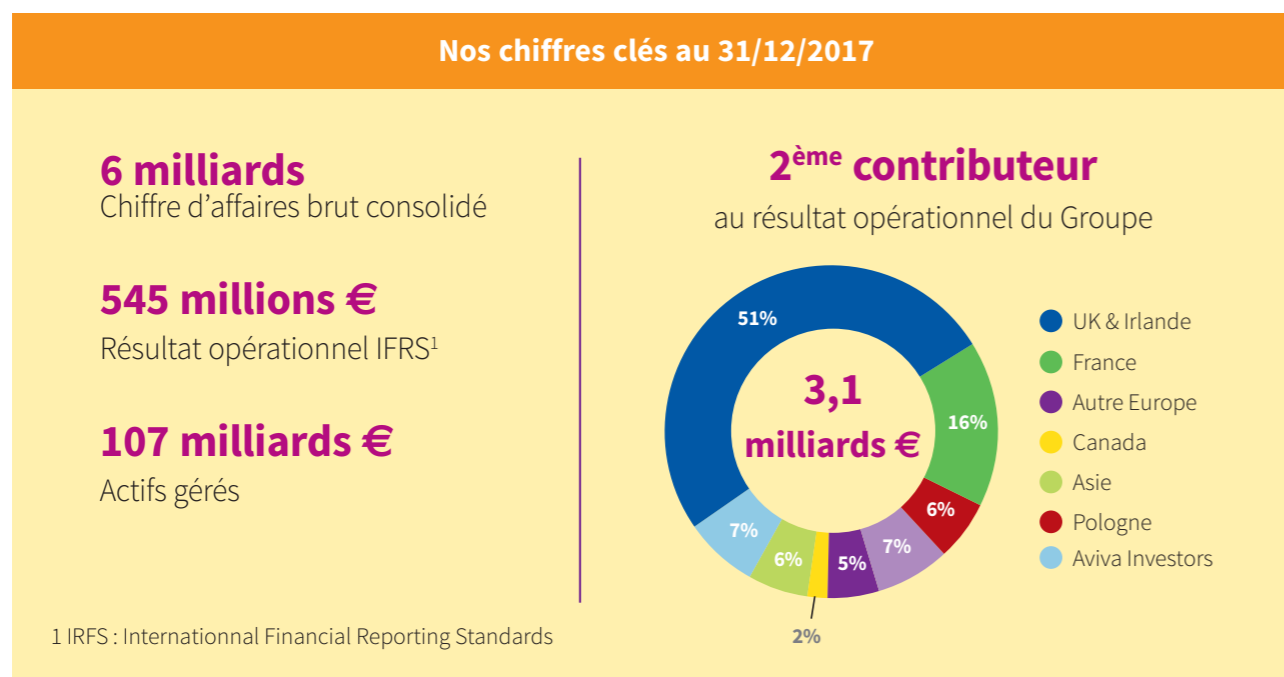
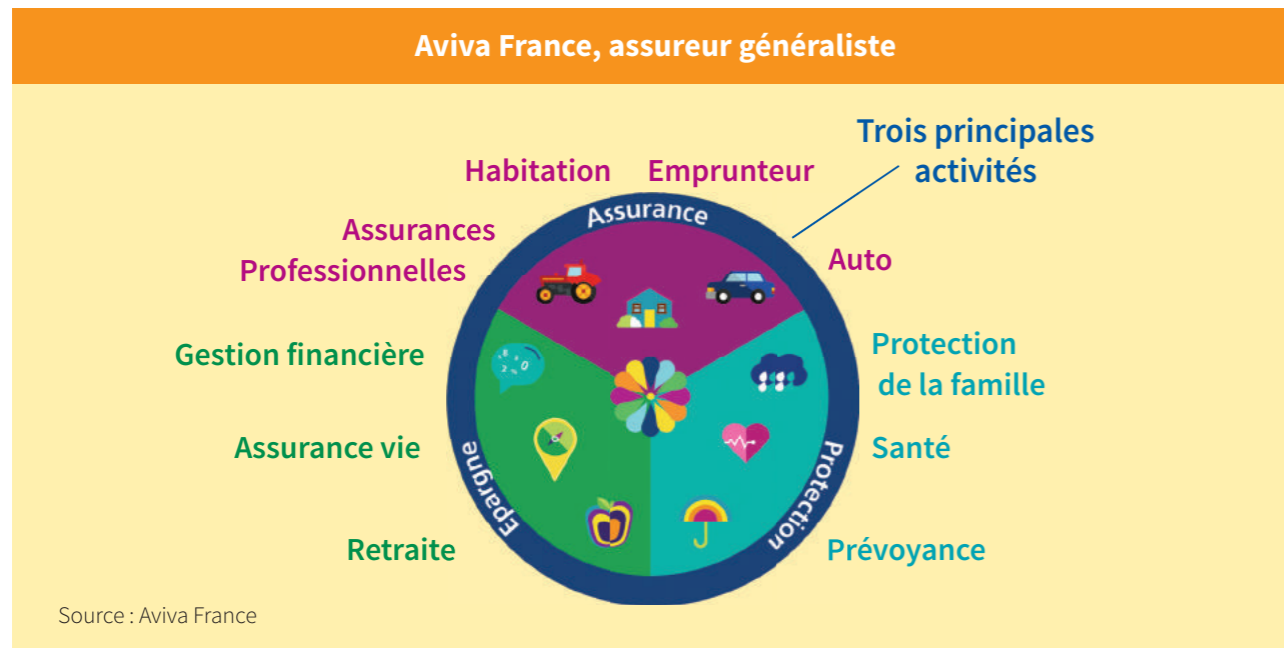




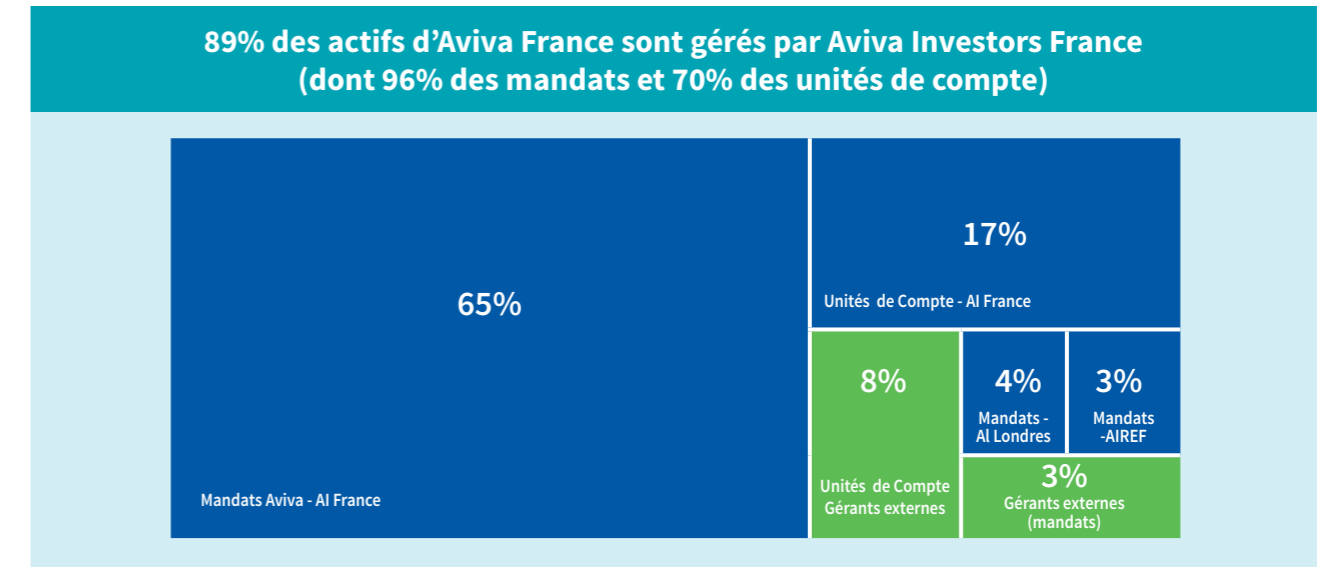
1.1. Les entités d'Aviva en France

Avec plus de 180 ans d'expérience, Aviva France est un assureur généraliste au service de 3 millions de clients particuliers et professionnels. La compagnie se caractérise par un modèle multi-accès destiné à offrir un service global à ses clients, et collabore depuis 40 ans avec son partenaire historique l'AFER, première association d'épargnants de France.

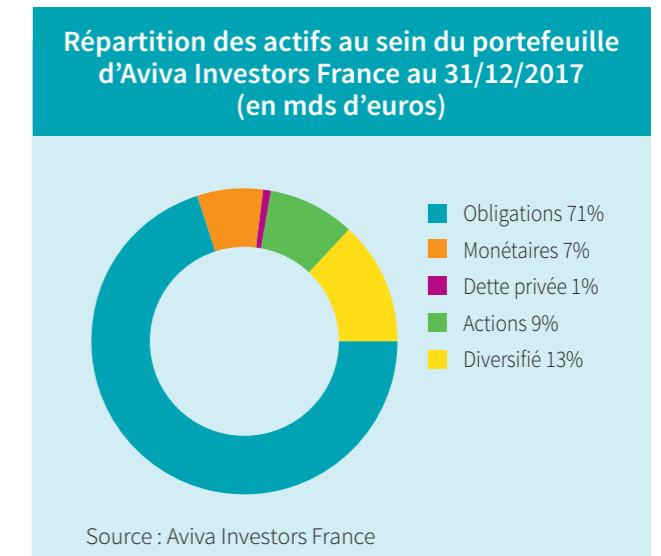
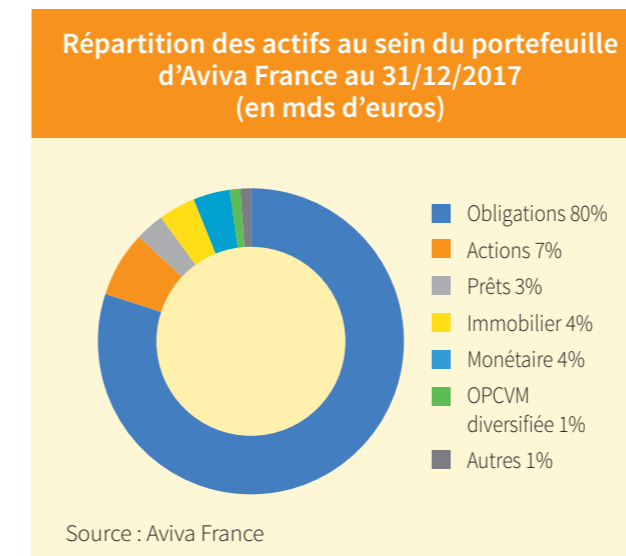
Aviva France entend par ailleurs être une entreprise responsable en participant notamment au financement de l'économie réelle et en prenant en compte les problématiques ESG et climat dans ses investissements.



Au 31 Décembre 2017, la très grande majorité des actifs d'Aviva France était confiée à sa filiale de gestion Aviva Investors France



De son côté, Aviva Investors France est une société de gestion française, filiale à 99,99% du groupe d'assurance Aviva France, lui-même totalement détenu par Aviva Plc, l'un des premiers groupes d'assurance au Royaume-Uni. Aviva Investors France est aujourd'hui le pôle d'expertise sur les classes d'actifs de la zone Euro au sein d'Aviva Investors, et gère 108 Mds€ à fin décembre 2017, répartis comme suit :



L'expérience et la stabilité des équipes constituent la base de la valeur offerte à ses clients. L'intégration complète de ces équipes au modèle de gouvernance défini par Aviva Investors leur permet de faire bénéficier leurs clients d'une expertise locale et internationale à laquelle sont intégrés de puissants outils et processus d'analyse ESG.

Afin de donner davantage de sens à leur épargne et leurs investissements, Aviva Investors France souhaite favoriser les placements responsables auprès de ses clients grâce à des fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) ciblant des sociétés vertueuses en termes de problématiques ESG. L'évolution des principaux fonds de sa gamme vers des fonds ISR, constitue un axe prioritaire de la stratégie de développement d'Aviva Investors France. Un certain nombre de transferts sont d'ores et déjà planifiés pour 2018. Des recrutements d'experts ESG ainsi que l'adaptation de systèmes informatiques de gestion aux exigences de la gestion ESG accompagnent ce changement.



1.2. L'approche générale et les engagements en faveur de l'investissement responsable

Le groupe Aviva développe jour après jour une politique d'investissement responsable adaptée

Définie par le groupe Aviva, l'approche générale en faveur de l'investissement responsable d'Aviva France et de ses filiales de gestion repose sur la conviction qu'une intégration des problématiques ESG et climat dans les analyses d'investissement et les processus de décision peut générer des bénéfices pour ses clients et la société. Par ce biais, Aviva France et ses filiales de gestion améliorent la prise en compte des risques et opportunités associés aux facteurs ESG et climat lors de la décision d'investissement et de son suivi.

Dans la mesure où les investissements d'Aviva France s'inscrivent dans la durée, nous sommes convaincus de l'importance de prendre en compte tous les risques et les opportunités qui peuvent influencer négativement ou positivement la performance d'un investissement à long terme.

A l'instar de son actionnaire Aviva, qui s'attèle à apporter des réponses précises au changement climatique et aux sujets de société les plus disruptifs, Aviva France met en œuvre la vision du groupe Aviva, et développe jour après jour une politique d'investissement responsable adaptée. Cette dernière peut se résumer par les acronymes R.I.S.E, reflétant la volonté d'Aviva France de s'inscrire dans une démarche ambitieuse d'amélioration continue :

REDUCE	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction progressive de l'empreinte carbone du portefeuille et alignement avec un scénario 2 degrés • Prise en compte et réduction de l'impact des risques climatiques (physiques et de transition) dans les portefeuilles d'investissement
INTEGRATE	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des facteurs ESG et climat dans les décisions d'investissement via une méthodologie déclinée à travers différentes classes d'actifs • Intégration des facteurs de risques dans la gestion • Intégration des Objectifs du Développement Durable (ODD) dans les décisions d'investissement
SUSTAIN	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la transition énergétique et écologique via des investissements dans les secteurs ou émetteurs pénalisant l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement et/ou accroissant leur poifil de risque • Soutien à l'économie sociale et solidaire via une augmentation des encours associés (exemple : fonds Aviva Impact Investing France) • Soutien à la transition énergétique et écologique via des désinvestissements, notamment lorsque ceux-ci sont considérés comme nécessaires
ENGAGE	<ul style="list-style-type: none"> • Interagir avec les parties prenantes, aussi bien avec les émetteurs que les sociétés de gestion tierces, afin de les inciter à mettre en œuvre les meilleures pratiques ESG et apprendre en compte les conséquences du défi climatique • Faire de l'exercice des droits de vote un levier d'engagement auprès des émetteurs • Participer activement à l'élaboration de politiques publiques et nourrir le débat public sur les sujets ESG les plus matériels • Favoriser les initiatives d'engagement collaboratif et les coalitions d'investisseurs

Aviva France met en œuvre la vision du groupe Aviva, et développe jour après jour une politique d'investissement responsable adaptée



Afin de soutenir l'approche R.I.S.E, des stratégies d'intégration ESG dans le processus d'investissement, une gouvernance dédiée, et des outils déclinés à travers les filiales et entités, ont été définis afin de répondre aux engagements pris par le Groupe Aviva

En ce qui concerne la gestion d'actifs déléguée à des gérants externes, Aviva Investors France inclut les problématiques ESG et ISR dans les critères de sélection appliqués à ces gérants.

Cela permet de s'assurer que ces tiers intègrent de manière satisfaisante les risques ESG dans leur gestion, en phase avec l'approche développée et mise en place par le Groupe Aviva pour ses propres fonds.

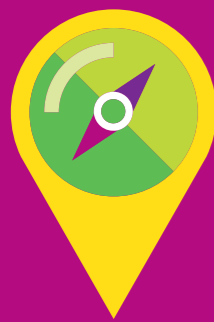
Aviva France travaille avec ces derniers afin de notamment les inciter à améliorer la qualité de leur reporting ESG et réalise pour ce faire un suivi de leurs performance ESG.

Aviva France intègre des questions relatives à l'ESG et à l'ISR dans le cadre de la sélection des organismes de placements collectifs éligibles en unités de compte.

Ces questions concernent le respect des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies, la labellisation ISR et la capacité à réaliser des rapports sur des thèmes extra-financiers.

Il s'agit pour l'instant d'informations complémentaires aux critères prépondérants concernant les aspects financiers et commerciaux.

Pour autant, à qualité de la société et du fonds équivalent, les critères ISR/ESG permettent de privilégier un support.



1.3. Un modèle de gouvernance et des ressources à la mesure des ambitions

Superviser la gestion et établir une stratégie de maîtrise, de prévention et de réduction des risques

Convaincu de l'importance prépondérante des sujets extra-financiers, le Groupe Aviva a su construire un modèle de gouvernance adapté afin que les risques ESG et les risques climatiques soient pris en compte, aussi bien au sein du Groupe que dans les entreprises dans lesquelles il investit.

Ce modèle de gouvernance a pour objectif de mesurer les risques ESG, d'en superviser la gestion et d'établir une stratégie de maîtrise, de prévention et de réduction de ces risques. Il permet ainsi au Groupe Aviva de mieux répondre aux défis qu'ils induisent à travers la mise en place d'une vision stratégique globale d'accompagnement de la transition énergétique mais aussi d'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement et d'engagement actionnarial.

Le conseil d'administration du Groupe Aviva est par ailleurs composé de sous-comités, dont le comité des risques et le comité de gouvernance. L'un de leurs mandats est de superviser les risques ESG, de valider l'approche du Groupe en matière d'investissement responsable (par exemple, la politique d'engagement actionnarial ou la politique de responsabilité d'entreprise et de changement climatique) et d'en contrôler la bonne application.

Fait marquant, le comité de gouvernance a revu en profondeur en 2016 la stratégie du Groupe Aviva concernant la lutte contre le changement climatique et a approuvé le retrait de ses participations dans un certain nombre de sociétés, dont deux en raison d'investissements dans le secteur du charbon. Le comité des risques, quant à lui, a catégorisé le risque

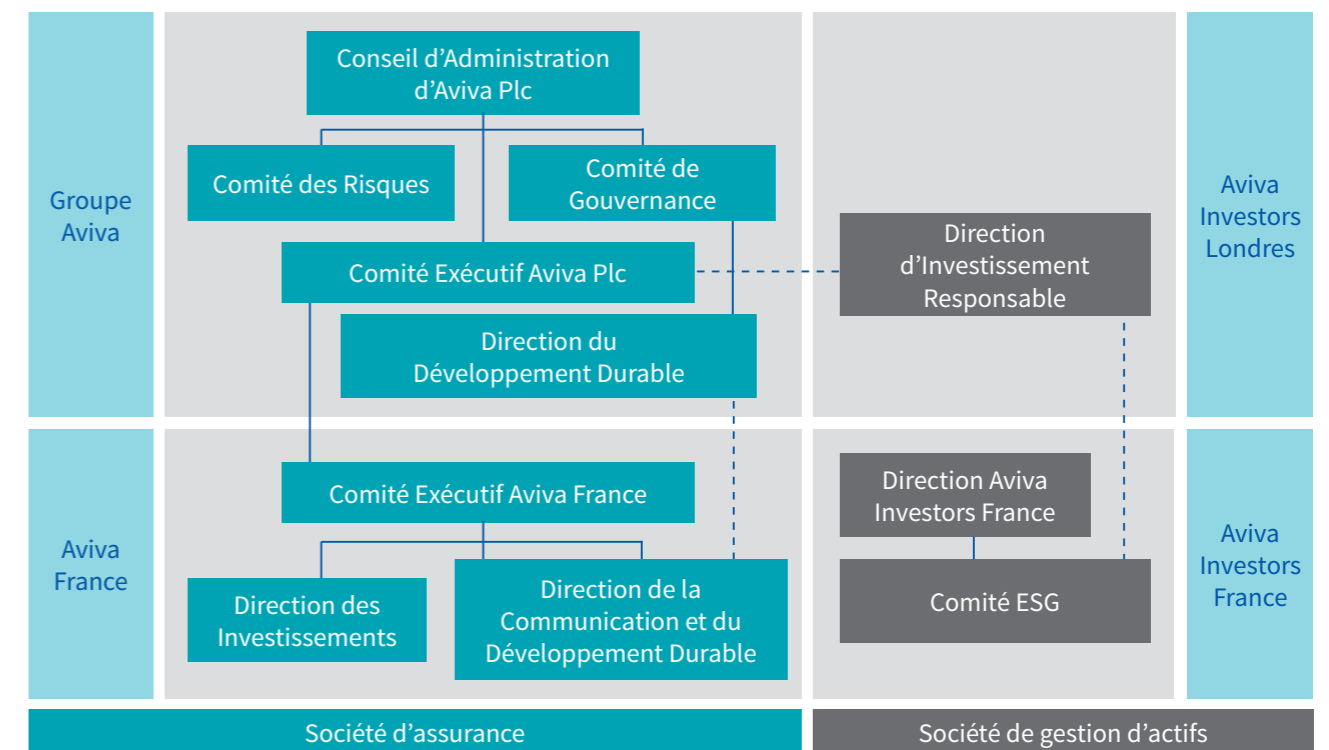
climatique comme étant un risque nécessitant à la fois une attention particulière et une analyse régulière. Ces deux comités s'assurent que le Conseil d'Administration du Groupe Aviva soit tenu régulièrement informé des actions prises par le Groupe dans le cadre de ses engagements en faveur de l'investissement responsable.

Pour assurer ces tâches, le comité de gouvernance et le comité des risques (en charge du pilotage de la mise en place des recommandations de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosure sur lesquelles Aviva reporte depuis son rapport annuel 2016) s'appuient sur l'expertise de la Direction du Développement Durable du Groupe Aviva et de la Direction de l'Investissement Responsable d'Aviva Investors afin de mener à bien l'identification et la gestion des facteurs de risques ESG.

La direction des investissements d'Aviva France est responsable de la mise en œuvre opérationnelle de l'approche ESG définie par le Groupe en collaboration avec la Direction de la Communication et du Développement Durable d'Aviva France et le Comité ESG d'Aviva Investors France. La déclinaison des activités en la matière à l'échelle de la France est supervisée par le Comité exécutif d'Aviva France et le Directoire d'Aviva Investors France.

A travers cette organisation, le modèle de gouvernance du Groupe Aviva soutient l'investissement responsable. A la fois global et local dans sa conception et sa mise en œuvre, il couvre parallèlement l'actif et le passif du Groupe à travers ses déclinaisons dans la compagnie d'assurance et dans les filiales de gestion d'actifs.

Modèle de gouvernance de l'investissement responsable au sein du Groupe Aviva



Source : Aviva France / Aviva Investors France au 31/12/2017

Sur le plan opérationnel, un centre de compétences basé à Londres, la Direction de l'Investissement Responsable d'Aviva Investors, est en charge de la conception, du déploiement et de la coordination des processus ESG.

Ce pilotage s'effectue aussi bien au sein de l'ensemble des classes d'actifs gérées par Aviva Investors que dans les différentes entités du Groupe Aviva, dont Aviva Investors France. Le suivi qui en découle s'articule autour d'un réseau de postes dédiés, avec un chargé d'investissement responsable nommé pour chaque entité ou classe d'actif au sein d'Aviva Investors.

On dénombre près de 40 gestionnaires de fonds ou analystes rattachés aux entités locales d'Aviva Investors, chargés d'appliquer et de décliner la politique ESG du Groupe Aviva. Enfin, Aviva Investors a été une des premières sociétés de gestion d'actifs à faire de l'intégration ESG un critère de rémunération variable pour ses équipes d'investissement.



1.3. Un modèle de gouvernance et des ressources à la mesure des ambitions

Des récompenses collectives et individuelles attribuées en 2017 pour la prise en compte des problématiques ESG et climat

Au cours de l'année 2017, Aviva Investors s'est vu attribuer des récompenses collectives et individuelles pour l'ensemble de ses efforts et réalisations en matière d'intégration des problématiques ESG.

La société de gestion du groupe Aviva a été honorée de recevoir le "Responsible Investor Award for innovation and Industry Leadership" qui récompense à la fois ses efforts en matière d'intégration ESG dans son processus d'investissement, et son implication proactive dans le traitement de sujets ESG importants pour la communauté des investisseurs.

En 2017, Aviva Investors a, en effet, été à l'origine d'initiatives de place portant, entre autres, sur la résistance antibiotique, la culture d'entreprise, ou encore la pêche responsable.

Par ailleurs, preuve que le groupe Aviva et ses filiales ont construit au fil des années des expertises en matière de prise en compte des enjeux ESG, Anita Skipper, analyste senior sur les sujets de gouvernance d'entreprise, a également reçu un "ICGN Lifetime Achievement Awards" pour l'ensemble des travaux réalisés au cours de sa carrière.

Aviva France se réjouit de l'obtention de ces deux récompenses, qui attestent de la présence dans le groupe Aviva d'expertises reconnues en matière d'investissement responsable.

Le Groupe Aviva a par exemple lancé une "boîte à outils" en ligne à l'intention des décisionnaires politiques

Le rôle des législateurs et décideurs publics est primordial pour aussi bien la définition de la manière dont les entreprises opèrent que de leur cadre réglementaire. De nombreuses situations laissent entrevoir des défaillances de marché où le coût pour la société d'un investissement économique excède la valeur financière que celui-ci génère, comme par exemple dans le cas des activités fortement émettrices de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi Aviva défend les politiques publiques et les réglementations relatives aux marchés financiers lorsque celles-ci visent à corriger ces défaillances, par exemple, en matière de transparence des entreprises sur leurs risques ESG, ou encore de promotion de l'investissement durable auprès du grand public.

Le Groupe Aviva a par exemple lancé une "boîte à outils" en ligne à l'intention des décisionnaires politiques proposant treize idées destinées à promouvoir un secteur financier durable.

Le Groupe Aviva entrevoit une prochaine étape possible pour l'Union Européenne dans la transposition de ces standards en dehors de ses frontières

Des marchés financiers durables

La part des grandes entreprises publiant des informations liées au développement durable demeure insuffisante et la qualité de ces informations est extrêmement variable.

Des initiatives internationales ont été constituées afin d'encourager la publication de données ESG, à l'image de l'initiative Sustainable Stock Exchange des Nations Unies (SSE).

Cette dernière a rencontré un succès important avec la participation aux débats d'une soixantaine de places financières à travers le monde.

Le Groupe Aviva a ainsi pris part à cette initiative de manière active. D'une façon plus générale, le Groupe Aviva souhaite mettre en avant le rôle important joué par l'International Organization of Securities Commissions (IOSCO), qui regroupe les principaux régulateurs des marchés financiers.

Cette dernière constitue l'organe le mieux positionné pour développer un cadre de reporting cohérent et comparable pour les entreprises en ce qui concerne les informations liées au développement durable.

Des bonnes pratiques en matière d'investissement responsable

Les investisseurs individuels disposent généralement d'une vision assez restreinte quant aux exigences en matière de durabilité des institutions qui gèrent leur épargne. Le manque de bonnes pratiques sectorielles ou de normes venant accréditer les politiques d'investissement responsable ne fait que renforcer ce phénomène.

Le Groupe Aviva est convaincu que le développement d'un label pour l'investissement responsable, permettant de différencier les sociétés de gestion et d'informer les investisseurs, pourrait s'avérer bénéfique.

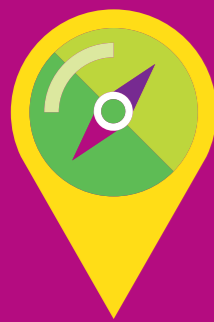
Les exigences liées à cette norme devront être auditable et soumises à la volonté de l'institution financière candidate.

Elles concerneront l'intégration des critères de durabilité au sein des décisions d'investissement, la façon dont les entreprises financières suivent leur performance en matière de développement durable, leur politique actionnariale et leur engagement vis-à-vis des sociétés qui constituent leur portefeuille.

L'Union Européenne est pionnière en la matière puisqu'elle demande d'ores et déjà aux investisseurs institutionnels et fonds de pension une transparence importante sur les questions de durabilité.

Ces exigences sont portées par la régulation sur le marché des produits d'investissement de détail (PRIIP) et la directive récente sur les institutions de retraite professionnelle.

Le Groupe Aviva entrevoit une prochaine étape possible pour l'Union Européenne dans la transposition de ces standards en dehors de ses frontières au moyen d'un travail conjoint avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et des regroupements de parties prenantes tels que le World Resource Institute (WRI) et la Fondation pour le commerce équitable (Fairtrade Foundation).



1.4. Un engagement pour influencer sur les pratiques de place et l'établissement de nouvelles normes



Le World Benchmarking Alliance (WBA)⁶, des référentiels mondiaux soutenus par Aviva sur la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

Avec le concours de l'Index Initiative, la Fondation des Nations Unies et la Business and Sustainable Development Commission (BSDC), des gouvernements britanniques, néerlandais et danois, Aviva est un des fondateurs de la World Benchmarking Alliance (WBA).

Alors que de nombreuses entreprises cherchent à aligner leurs modèles d'affaire avec les Objectifs du Développement Durable (ODD), les informations portant sur leurs contributions restent difficilement évaluables et comparables, réduisant ainsi les incitations à adopter une démarche d'amélioration.

La World Benchmarking Alliance est née de ce constat en Septembre 2017⁷ et est le résultat de la publication, la même année, des recommandations du BSDC dans son rapport intitulé "Better Business, better world"⁸, préconisant que des travaux soit menés afin qu'à la lumière de référentiels corporate, gratuits et en accès libre, les parties prenantes puissent être informées et éclairées en toute transparence dans leurs prises de décision.

A terme, ces référentiels auront vocation à instaurer une compétition saine entre les entreprises en matière de durabilité de leurs modèles économiques. D'après le rapport du BSDC, les entreprises qui auront fait le choix de s'engager pleinement dans l'atteinte des ODD pourront bénéficier de retombées économiques évaluées à 12 000 milliards de dollars et généreront pas moins de 380 millions d'emplois d'ici 2030.

Le Groupe Aviva a adopté les ODD le 25 Septembre 2015, date à laquelle notre président directeur général Mark Wilson, s'est adressé à l'Assemblée Générale des Nations Unies en plénière, à l'occasion du Sommet du Développement Durable⁹.

Dans la continuité de cet engagement des premiers instants, le Groupe Aviva a par conséquent choisi d'être un des financeurs de la World Benchmark Alliance pour favoriser davantage de lisibilité et de transparence concernant la performance durable des entreprises.



Le Groupe Aviva participe à l'élaboration des normes européennes en matière d'investissement responsable

Le Groupe Aviva, représenté par Steve Waygood, directeur global de l'investissement responsable chez Aviva Investors, a participé aux travaux de réflexion du High Level Expert Group (HLEG) ou en Français le Groupe d'Experts de Haut Niveau sur la Finance durable formé par la Commission Européenne en Décembre 2016.

Composé de 20 experts provenant de la société civile, du secteur financier ainsi que du monde universitaire, le HLEG a rendu ses recommandations¹⁰ sur la mise en place d'une stratégie sur la finance durable au niveau de l'Union Européenne en Janvier 2018.

Dans le cadre de leurs travaux, les experts du HLEG ont apporté leur éclairage sur :

- L'orientation des flux de capitaux publics et privés vers des investissements durables ;
- La définition de mesures et de politiques que les institutions financières devraient prendre pour protéger la stabilité du système financier face aux risques liés à l'environnement ;
- Le déploiement de ces mesures et politiques à l'échelle pan-européenne.

Mettre en œuvre les recommandations du HLEG est désormais une responsabilité partagée des gouvernements, entreprises et acteurs de la société civile.

De nombreuses recommandations clés du HLEG, y compris celles relatives aux droits des investisseurs, à la transparence des informations liées au climat, ou encore à la réglementation prudentielle, figurent désormais dans un plan d'action sur le financement durable publié par la Commission européenne en mars 2018.

En tant qu'investisseur responsable et engagé, Aviva France se réjouit du rôle prépondérant qu'Aviva a joué dans la promotion d'un système financier plus durable au sein de l'Union Européenne.

⁶ <https://www.worldbenchmarkingalliance.org/>

⁷ <https://www.youtube.com/watch?v=MMTebjNI5uc>

⁸ http://report.businesscommission.org/uploads/BetterBiz-BetterWorld_170215_012417.pdf

⁹ <https://www.youtube.com/watch?v=r-AHfatQKJs>

¹⁰ All reports and further information at https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance_en#high-level-expert-group-on-sustainable-finance

2. la prise en compte des critères ESG dans nos investissements

- 2.1 Une politique d'exclusion exigeante et équilibrée
- 2.2 L'intégration ESG dans le processus d'investissement
- 2.3 Une politique actionnariale active et responsable pour inciter les entreprises à respecter les mêmes engagements que le groupe Aviva en matière de prise en compte des critères ESG
- 2.4 La recherche d'impacts dans nos investissements

2.1. Une politique d'exclusion exigeante et équilibrée

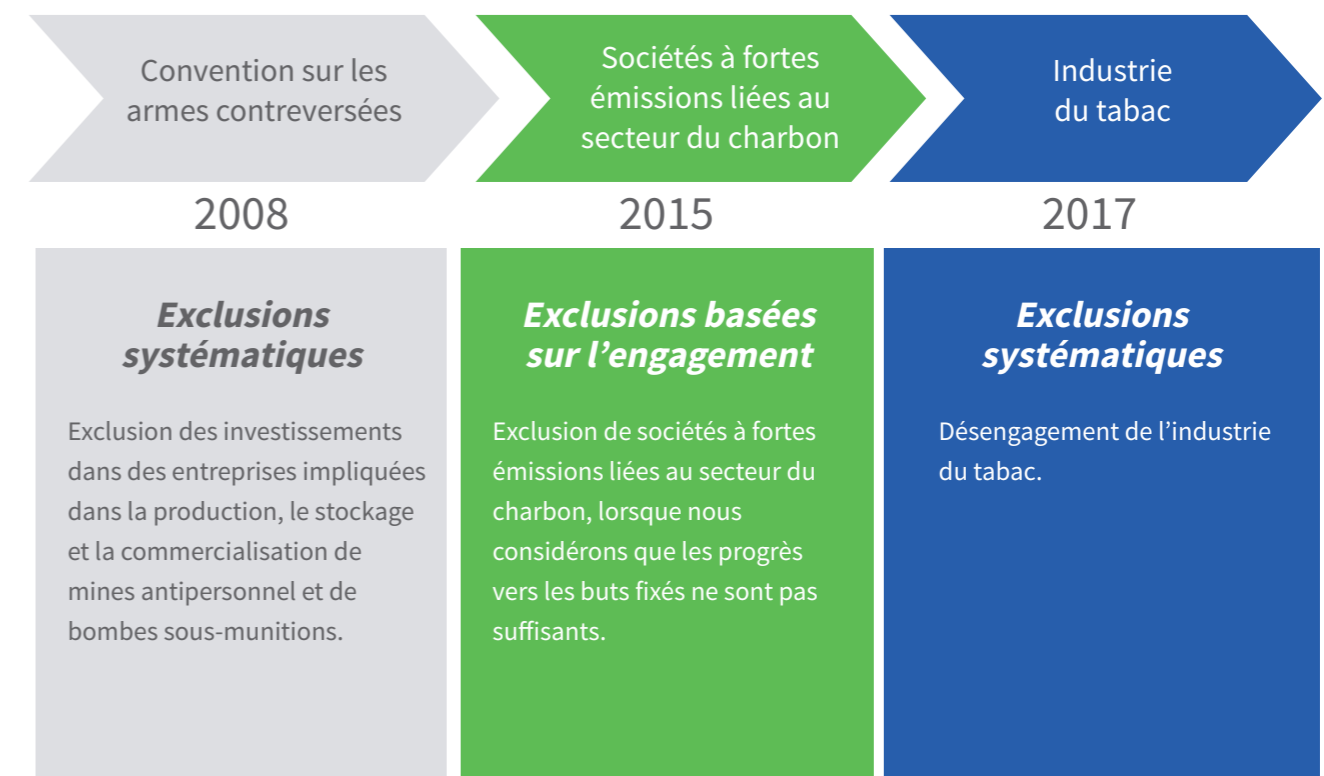
La stratégie d'investissement responsable du Groupe Aviva comprend des désinvestissements sectoriels dont les fabricants d'armes dites "controversées" (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions) et l'industrie du tabac¹¹.

Le désinvestissement graduel relatif au tabac fut introduit en 2017 car nous estimons que soutenir cette industrie par le biais de nos investissements est incompatible avec nos valeurs d'assureur responsable.

Le Groupe Aviva a ainsi décidé de céder ses actifs liés à cette industrie, évalués à environ 1.4 milliard d'euros.

Toutefois, l'exclusion n'a pas vocation à être systématique, le dialogue étant privilégié avant toute décision de désinvestissement. Cela est notamment le cas pour les sociétés fortement émettrices de CO2 appartenant au secteur du charbon.

La politique d'exclusion du groupe Aviva se veut donc à la fois exigeante et équilibrée :

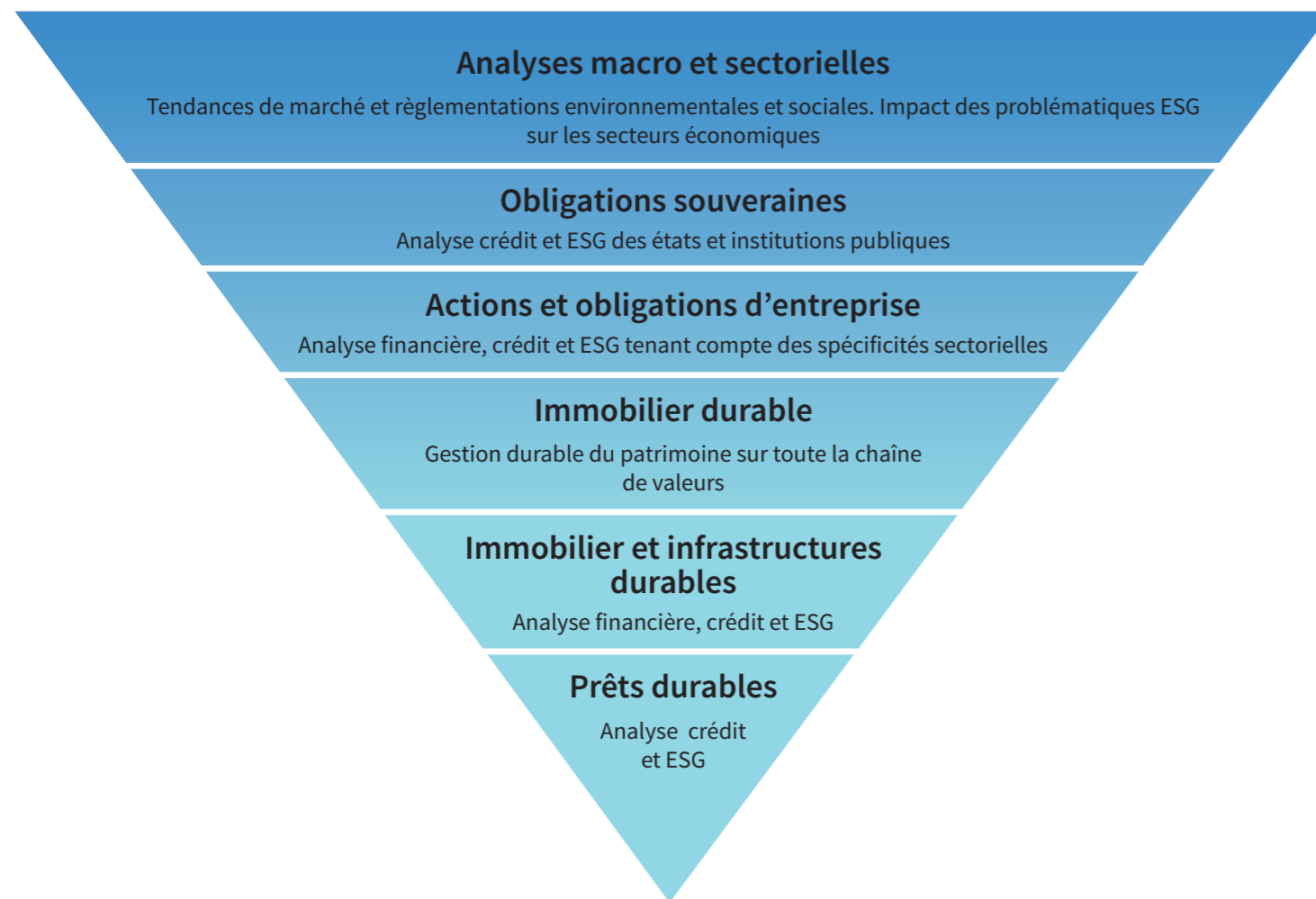


¹¹ https://www.aviva.com/content/dam/aviva-corporate/documents/socialpurpose/pdfs/Aviva_policy_on_tobacco_manufacturing_Feb_2018.pdf



2.2. L'intégration ESG dans le processus d'investissement

L'intégration des considérations ESG intervient à chaque étape du processus d'investissement d'Aviva Investors. Ce dernier tient compte de l'environnement de marché, des tendances sectorielles, et des spécificités propres à chaque classe d'actifs.



Le Groupe Aviva entrevoit une prochaine étape possible pour l'Union Européenne dans la transposition de ces standards en dehors de ses frontières

Analyse macro et sectorielle

Dans le cadre de son processus d'investissement, Aviva Investors cherche à se forger une opinion prospective sur les tendances et les évolutions politiques, économiques et sociales et la manière dont ils impactent les différents secteurs économiques.

Des réunions trimestrielles entre les différentes équipes d'investissement d'Aviva Investors donnent lieu à la publication de la "House View" dont la vocation première est d'orienter les décisions d'investissement de moyen et long-terme, ainsi que guider l'allocation d'actifs dans le cadre des stratégies "multi-asset".

L'équipe d'investissement responsable est un maillon essentiel de ce processus et garantit que les enjeux ESG les plus matériels sont pris en compte.

Des thématiques telles que les implications des négociations sur le climat ou les nouvelles réglementations relatives au secteur de l'automobile sont ainsi étudiées afin d'élaborer des scénarios de référence.

Obligations souveraines

Aviva Investors a développé un modèle analytique des obligations souveraines reposant sur une évaluation de six facteurs dont la croissance, la politique monétaire, l'environnement politique, l'inflation, l'état des finances et la politique fiscale.

L'équipe Investissement Responsable participe à l'évaluation de l'environnement politique en intégrant des facteurs tels que la stabilité

politique, la lutte contre la corruption, le respect des libertés fondamentales, les pratiques environnementales, la liberté d'expression ou encore l'état de droit.

Actions et obligations d'entreprise

L'équipe d'investissement responsable contribue activement à l'évaluation ESG des secteurs et des entreprises à travers des notes recherches et des activités d'engagement actionnarial.

Le tableau de bord ESG (ou "ESG Heatmap") employé par Aviva Investors est la pierre angulaire de l'intégration des critères ESG pour les actions et obligations d'entreprises.

Il agrège les notations des différents types de risques ESG de chaque contrepartie faisant partie de l'univers d'investissement.

MSCI, une société spécialisée dans le développement d'outils d'aide aux investissements, utilise un ensemble d'informations mises à disposition par ces contreparties pour le calcul d'un score ESG, dont l'empreinte carbone.

Ces informations, ainsi qu'une note de recherche d'Aviva Investors sur la qualité de la gouvernance de l'entreprise et l'historique des votes exercés, sont ensuite intégrées dans un algorithme propriétaire qui attribue à chaque contrepartie un score ESG final, appelée "Score AHA". Les données retraitées sont mises à la disposition des gérants via la plateforme Bloomberg.



2.2. L'intégration ESG dans le processus d'investissement

Tableau de bord permettant d'analyser la performance ESG

Average Final Voting Score*	Governance Rating Global**	Governance Rating Home**	ESG Rating**	Controversies Overall Flag**	Controversies Overall Score**
C	B	C	BB	Orange	E
AGR Rating**	Carbon Emissions Exposure**	Carbon Emissions Management**	Water Stress Exposure**	Water Stress Management**	AHA Score
C	6.5	4.3	5.8	2.9	4.71

* Source interne

** Source externe MSCI ESG Research

En complément du tableau de bord ESG, Aviva Investors dispose également de données sur l'intensité carbone pour la très grande majorité de ses investissements en actions, obligations et liquidités afin d'évaluer la trajectoire carbone de l'entreprise.

Elles peuvent également être agrégées au niveau d'un fonds afin de lui attribuer une note ESG globale.

Des formations régulières sur l'utilisation du tableau de bord ESG sont organisées pour les gérants. Elles permettent de développer leur compréhension concernant l'impact économique potentiel de ces facteurs sur un secteur d'activité donné ou à l'échelle d'un investissement.

Aviva Investors utilise sa recherche interne ESG, l'expertise de ses équipes investissements durables, des recherches commissionnées auprès d'organismes indépendants ainsi que des rapports issus d'organisations non gouvernementales afin de dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG aussi bien sur le Groupe Aviva que sur les entreprises ou secteurs d'activité dans lesquels nous investissons.

Dans le cas spécifique des obligations d'entreprises, le tableau de bord est complété par des analyses ad-hoc des équipes d'analystes crédit qui prennent en compte les aspects liés au développement durable et les risques climatiques lors du processus de notation interne des émetteurs.

Il permet d'identifier les entreprises qui agissent sur ces risques et savent les transformer en opportunités afin d'assurer la pérennité et la viabilité de leur modèle économique.

Les résultats de l'analyse ESG du portefeuille actions et obligations d'Aviva France

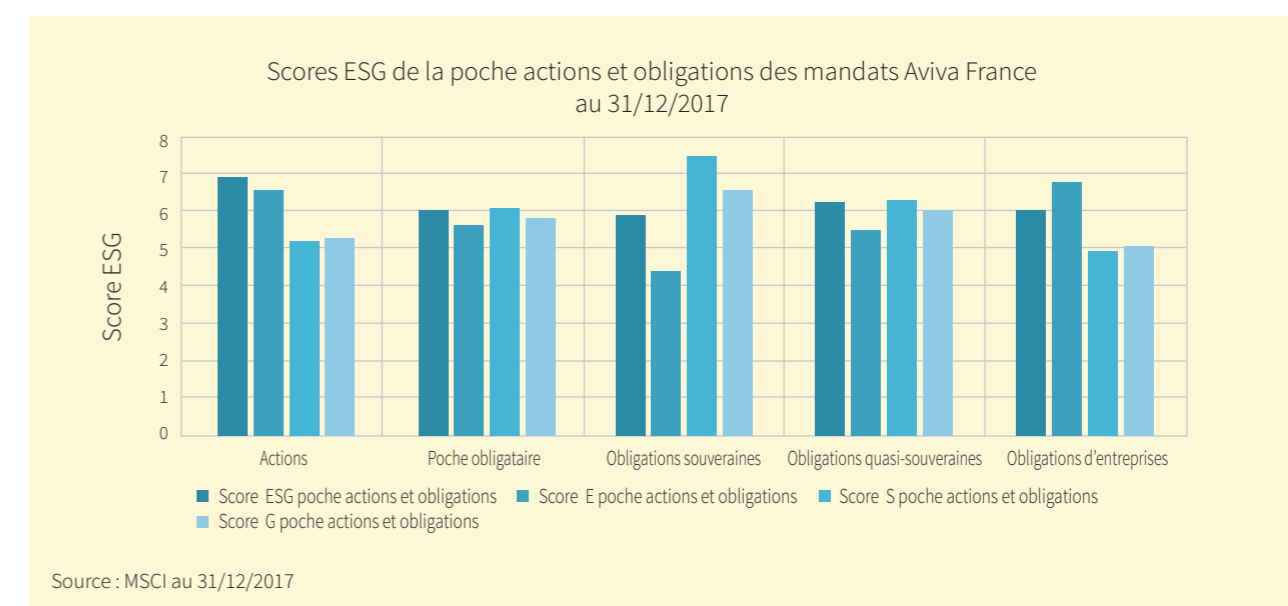
Aviva Investors France dispose d'outils permettant d'analyser la performance ESG de près de 90% des actifs totaux des mandats d'Aviva France (contre 75% en 2016).

Ces outils d'analyse ESG ont vocation à être utilisés par les gérants pour surveiller l'évolution du score ESG du portefeuille au cours du temps et à prendre des actions de remédiation si le score ESG d'un portefeuille venait à trop s'écarter du niveau souhaité. C'est sur la poche actions que l'on observe le score ESG agrégé le plus élevé, même si une poignée de valeurs tire cette performance vers le bas du fait de plus faibles scores sur les piliers Social (principalement sur les secteurs de production d'électricité, de santé et des biens de consommation) et de Gouvernance (production d'électricité et télécommunications).

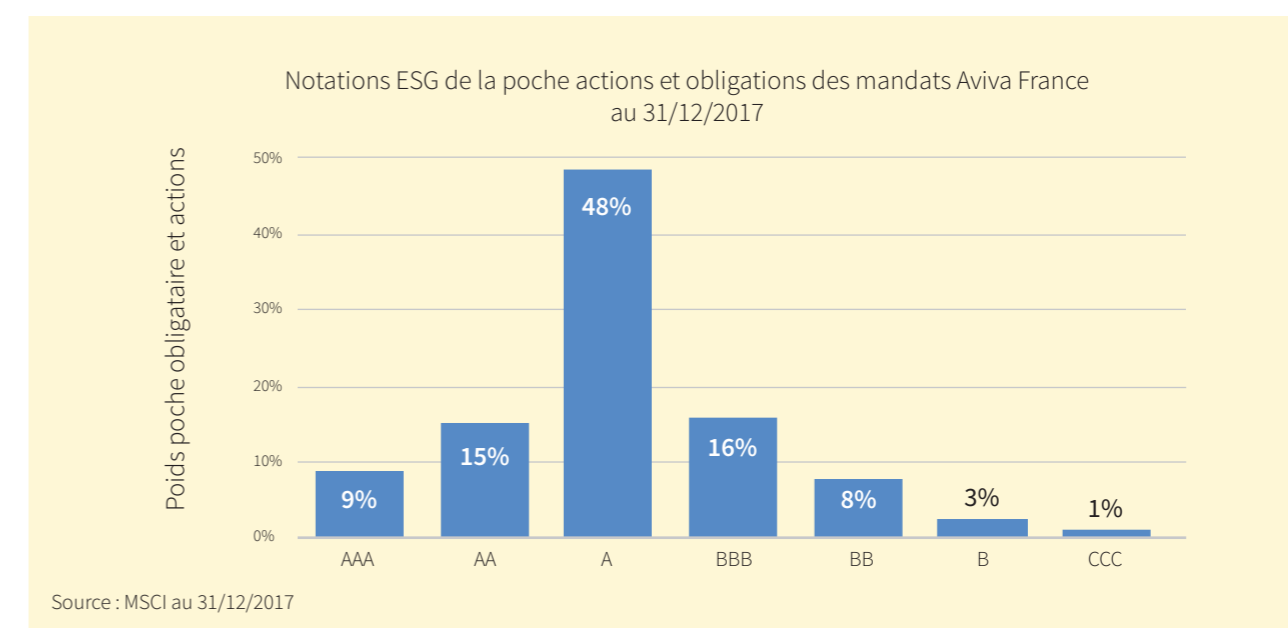
Par rapport à l'année précédente, le score ESG des actions passe de 6.7 à 6.9, un progrès pouvant être considéré comme encourageant, alors que le score ESG de la poche obligataire reste stable.

Sur la poche obligataire souveraine et quasi-souveraine, le plus faible score sur le pilier E de la dette française, belge et italienne grève le score ESG total.

Quant aux obligations d'entreprise, on notera qu'on retrouve en portefeuille certaines valeurs qui ont connu des chocs de réputation importants dus en partie à des mauvaises pratiques opérationnelles, et dont la confiance auprès des investisseurs est difficile à restaurer (Volkswagen, Wells Fargo, Teva Pharmaceuticals). Plus généralement, le secteur Financier souffre de notes plus basses sur le pilier Gouvernance.



Près de 25% de l'exposition de la poche actions et obligations d'Aviva France est concentrée sur les contreparties les plus vertueuses en termes de notations ESG (notations AAA ou AA) tandis que seulement 4% de l'exposition est concentrée des contreparties dont la notation ESG est à perfectionner (notations B ou CCC).





2.2. L'intégration ESG dans le processus d'investissement

Des procédures internes relatives à la construction et à la rénovation des bâtiments sont consacrées à la prévention des risques environnementaux

Immobilier durable

Des critères ESG sont systématiquement intégrés dans les décisions d'investissement qui concernent les actifs immobiliers car ils sont particulièrement pertinents pour évaluer les risques et opportunités qui leur sont associés. Dans ce domaine, la prise en compte des caractéristiques des immeubles, liées à l'environnement et l'efficacité énergétique permettent des économies de coûts importantes, des retours sur investissement plus élevés et la réduction de l'exposition aux risques réglementaires et d'obsolescence.

Afin de réaliser ces bénéfices, les problématiques ESG sont intégrées dans les choix et vérifications préalables à l'acquisition de nouveaux actifs immobiliers, qu'il s'agisse d'investissement directs ou indirects. La considération de ces problématiques joue un rôle important dans la lutte contre le réchauffement climatique dans la mesure où les bâtiments comptent pour plus d'1/3 des émissions de gaz à effet de serre mondiales¹².

Des procédures internes relatives à la construction et à la rénovation des bâtiments sont consacrées à la prévention des risques environnementaux. Chaque achat immobilier fait l'objet d'un rapport sur la qualité des milieux souterrains (sols et eaux souterraines) et les travaux de réhabilitation réalisés par des bureaux d'études spécialisés (due diligence environnementale).

En outre, une politique de maîtrise de la consommation d'énergie et de matières premières est déployée auprès de l'ensemble des intervenants. Le choix des matières premières pour ces opérations respecte également des objectifs de durabilité et celles-ci sont éco-labellisées et/ou recyclables et non émissives en termes de polluants pour la construction et la rénovation.

Les prestataires intervenant sur les chantiers pour le compte d'Aviva Investors Real Estate France (AIREF) participent à l'accomplissement de cette politique en signant une Charte environnementale.

A fin 2017, 93% des actifs concernés par la loi Grenelle et la loi de transition énergétique de 2015 ont fait l'objet d'un audit énergétique

En pratique, des audits énergétiques sont réalisés en premier lieu afin d'identifier les axes d'améliorations sur la qualité intrinsèque des actifs, leur usage et leur impact sur l'environnement, et apporter notamment :

- une évaluation de la consommation énergétique par rapport aux échelles de comparaison disponibles (IPD, DPE, etc.)
- une analyse de la consommation en la décomposant par poste.
- un inventaire des possibilités d'amélioration énergétique, hiérarchisées par priorité et accompagnées d'une évaluation des investissements induits et du retour sur investissement, de l'économie d'énergie et des possibilités de gains de certificats d'économies d'énergie (CEE).
- des scénarios de travaux permettant l'atteinte d'objectifs de performance énergétique ou de valider les prérequis de certifications environnementales.

A fin 2017, 93% des actifs concernés par la loi Grenelle et la loi de transition énergétique de 2015 ont fait l'objet d'un audit énergétique, tandis que les 7% restants seront audités en 2018. Par ailleurs, 51 % (en m²) du parc immobilier tertiaire dispose de certifications et/ou de labellisations environnementales et/ou respecte une réglementation thermique RT (3 RT 2000, 7 RT 2005 et 1 RT 2012).

En second lieu, les considérations environnementales sont prises en compte lors de l'étude de tout nouvel investissement (due diligences avant acquisition). Lors de chaque acquisition d'un actif immobilier, la thématique environnementale est abordée de la manière suivante :

- Réalisation d'un audit énergétique pour les actifs concernés par la loi Grenelle et la loi de transition énergétique de 2015.
- Lors des due Diligences, vérification de la disponibilité ou non des diagnostics environnementaux déjà réalisés et en cas d'absence de ces diagnostics réalisation d'une étude environnementale "phase 1 ou historique" du site concerné.
- Vérification du respect d'une réglementation thermique RT (RT 2000, RT 2005, RT 2012).
- Vérifications des certifications et/ou labels environnementaux existants ou de la possibilité de les obtenir.
- Vérification des diagnostics techniques réglementaires (amiante, plomb, termites, Diagnostic de Performance Energétique (DPE), ERNMT, etc.).

¹² Morgan Stanley, 2017, Property and ESG



2.2. L'intégration ESG dans le processus d'investissement



Le siège d'Aviva France, appelé "Le Montaigne", a obtenu deux labels en 2014

Les axes d'améliorations identifiés, le cas échéant, sont intégrés dans les plans pluriannuels de travaux (PPT) dans lesquels AIREF intègre de façon systématique des « CAPEX VERTS ». L'ensemble de ces actions vise à contribuer à l'atteinte de l'objectif de réduction fixé par la loi Grenelle de 25% de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires d'une surface supérieure à 2 000 m² si le plan d'action associé respecte un ROI inférieur à 5 ans et représente un investissement global inférieur à 200 €HT/m². En cas de non-respect de ces conditions, des actions doivent être mises en place d'ici à 2020.

Enfin, pour les projets et les développements, les meilleures certifications et labellisations sont systématiquement visées et étudiées. A titre d'illustration, le siège d'Aviva France, appelé "Le Montaigne", a obtenu en 2014 deux labels qui reconnaissent les actions d'efficacité énergétique : la labellisation Breeam in-Use et la labellisation HQE exploitation.

Les activités immobilières d'Aviva France s'inscrivent par ailleurs naturellement dans cette démarche. La Tour Carpe Diem (dans le quartier de La Défense) illustre précisément l'approche d'optimisation des performances énergétiques choisie par le groupe dans ses projets de construction. Une double certification lui a été attribuée :

- **Le label HQE** : label français qui reconnaît que la conception, puis la construction de la Tour Carpe Diem sont respectueuses de l'environnement en fonction de 14 catégories environnementales. Il a été attribué à la Tour Carpe Diem en 2014.
- **LEED Platinum** : ce label américain est attribué en fonction du nombre de points obtenus dans 12 catégories différentes relatives à la politique d'efficacité énergétique du bâtiment. Le seuil Platinum est la plus haute distinction de ce label, qui reconnaît la durabilité de la Tour Carpe Diem depuis 2014.

Plus récemment encore, certains de nos actifs immobiliers livrés ou en livrés prochainement (Eléments – 16 000m², Moods – 28 000 m² et Courcelles 8 000 m²) ont obtenu des certifications RT 2012 ainsi que des labellisations de niveau excellent ou exceptionnel pour le HQE et très bon ou excellent pour le BREEAM.

Infrastructures durables

En Juin 2015, le Groupe Aviva a annoncé l'objectif d'investir 500 millions de livres sterling sur une période de cinq ans dans les infrastructures bas-carbone. Le Groupe Aviva s'était également fixé pour objectif d'éviter 100 000 tonnes de CO2 par an à travers ces investissements. Ces objectifs ont été atteints en 2017 avec trois ans d'avance et 527,5 millions de livres sterling ont été investis dans des projets d'infrastructures bas-carbone (éolien, solaire, biomasse, efficacité énergétique).

Aviva France a contribué à ce succès. La prise en compte de considérations ESG dans le cadre de ces investissements est systématique et suit l'approche de due diligence ESG développée par Aviva Investors

Cette dernière tient compte des impacts sur la biodiversité, de la stratégie climat, des conditions de travail, des relations avec les parties prenantes et des pratiques de lobbying. L'équipe Infrastructure utilise également un questionnaire propriétaire développé sur la base d'un référentiel GRESB. Celui-ci est envoyé annuellement aux sociétés en portefeuille et les données compilées font l'objet d'un suivi. La prochaine évolution méthodologique sera de développer une série d'indicateurs de performance et de communiquer plus largement les impacts ESG des activités d'investissement de l'équipe.

Dettes privées

Aviva Investors France démontre également son engagement à intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le cadre de son activité Dette Privée. La sélection des Entreprises de Tailles Intermédiaires (ETI) a pour objectif de soutenir la croissance et l'innovation ainsi que de remplir efficacement sa mission de financement de l'économie française et européenne. Aviva Investors France s'est appuyé sur le cabinet indépendant Vigeo-Eiris pour développer un dispositif robuste de reporting ESG pertinent pour ses activités de Dette Privée.

Un aspect important de ce dispositif est de construire et entretenir des relations durables et transparentes avec les sociétés du portefeuille

Le processus de sélection de ces investissements par les équipes d'Aviva Investors France intègre un volet d'investissement responsable. Il est ainsi demandé aux sociétés pour lesquelles un financement est envisagé d'aborder leurs pratiques et leurs engagements en matière ESG :

- Sur le volet Environnement, l'équipe Dette Privée s'attache à ce que les sociétés financées intègrent l'enjeu de l'empreinte carbone dans leur activité et prennent en compte les considérations environnementales dans leur stratégie globale (conception, fabrication, distribution, utilisation et élimination des produits et services)
- Sur le volet Social, elle veille à l'existence d'engagements en faveur du respect des droits humains fondamentaux, de la qualité des ressources humaines, de la contribution au développement économique et social des territoires d'implantation ainsi que du respect de la chaîne de valeurs (relations durables avec les clients et les fournisseurs, pratiques de marché responsables, etc.)
- Sur le volet Gouvernance, l'équipe accompagne sur le long terme les entreprises dans leur développement, en maintenant des relations de proximité avec la direction des sociétés dans lesquelles les fonds de dette privée investissent et en veillant à l'équilibre et à l'efficacité des instances de gouvernance, à la robustesse des mécanismes d'audit et de contrôle et au respect des intérêts des actionnaires.



2.3. Une politique actionnariale active et responsable

Pour inciter les entreprises à respecter les mêmes engagements que le groupe Aviva en matière de prise en compte des critères ESG

Aviva Investors a depuis plus de 20 ans formalisé sa politique de vote et d'engagement actionnarial. Cette politique est révisée annuellement afin d'en renforcer sa pertinence sur la base des informations recueillies lors des assemblées générales d'actionnaires. Soumise à la validation du conseil d'administration du Groupe Aviva, elle définit un certain nombre de principes de vote et notamment la manière dont le Groupe Aviva vote sur les problématiques ESG des entreprises. Le groupe Aviva, en sa qualité d'actionnaire, influence les entreprises dans lesquelles il investit afin qu'elles exercent leurs activités en respectant au mieux l'environnement et l'humain.

Par l'exercice des droits de vote, Aviva Investors encourage également une meilleure transparence des performances ESG des entreprises. Au cours de l'année 2017, Aviva Investors a ainsi voté au cours de 4 151 assemblées d'actionnaires, soit près de 92% des assemblées auxquelles il était en droit de le faire.

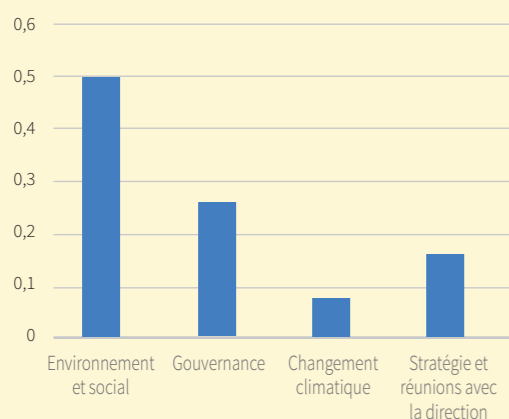
A titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, Aviva Investors entretient également un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles il investit afin d'inciter ces dernières à agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et en particulier sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone. Les résultats de ces engagements sont intégrés dans le tableau de bord ESG et ainsi reflétés dans les décisions d'investissement d'Aviva Investors.

Dans le cas où la collaboration d'Aviva Investors avec une entreprise sur des critères ESG échoue, Aviva Investors peut choisir, en dernier recours, de suspendre tout investissement dans cette entreprise.

Aviva Investors Londres réalise le suivi de son engagement actionnarial et des résultats obtenus au titre de cet engagement. Au cours de l'année 2017, des échanges ont eu lieu à 1381 reprises avec 955 sociétés.

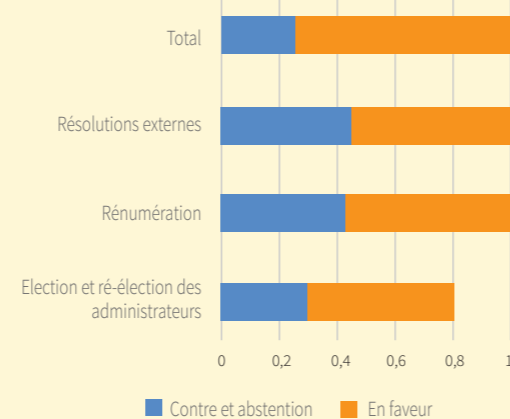
Illustration de l'engagement actionnarial d'Aviva Investors Londres au titre de l'année 2017

1 Engagement actionnarial par type de facteur ESG



Source : Aviva Investors, 31/12/2017

2 Orientation des votes



Source : Aviva Investors, 31/12/2017

Exemples de sociétés avec lesquelles Aviva Investors entretient un dialogue sur les problématiques ESG

Société Générale – Ethique des affaires et performances environnementales et sociales

Au cours de l'année 2017, Aviva Investors s'est entretenu avec le président du conseil d'administration de Société Générale sur leur gestion des problématiques ESG.

Si la banque française a fait l'objet par le passé de controverses liées à leur conduite des affaires, Aviva Investors a tenu à saluer les efforts réalisés par Société Générale, notamment en matière de gouvernance d'entreprise et de culture d'entreprise. Progrès notable, les fonctions de directeur général et de président ont été séparées afin de renforcer l'indépendance du conseil d'administration.

Sur le plan environnemental, Aviva Investors a également salué la décision de Société Générale de cesser, à partir du 1^{er} Janvier 2017, tout nouveau financement de projets de centrales thermiques au charbon ou des infrastructures associées, partout dans le monde.

Par l'intermédiaire de ce dialogue avec le président du conseil d'administration, Aviva Investors s'est assuré que les problématiques ESG était proactivement gérées à la Société Générale.

McDonald's – Résistance aux antibiotiques médicalement importants

Aviva a instauré un dialogue de longue date avec la société McDonald's afin que leur utilisation d'antibiotiques sur les animaux soit drastiquement réduite. D'après les estimations, plus de 70% des ventes d'antibiotiques aux Etats-Unis sont aujourd'hui destinés au bétail.

A ce titre, les scientifiques ont alerté sur les risques sanitaires et de santé publique liés à leur utilisation régulière dans la chaîne agroalimentaire, caractérisés par le développement d'infections causées par des super-bactéries résistantes aux antibiotiques qui tuaient 23 000 américains chaque année. En 2018, le géant de la restauration a déclaré dans un communiqué que des travaux ont été engagés pour combattre les super-bactéries et réduire l'utilisation d'antibiotique dans sa chaîne d'approvisionnement de viande de volaille, de lait et d'œufs. McDonald's exige de ses fournisseurs de viande de volaille une sortie progressive de l'utilisation d'antibiotiques définis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme "antibiotiques d'importance critique pour la médecine humaine".

Aviva Investors se réjouit de ce jalon important de la politique RSE de McDonald's. Le président directeur général du groupe Aviva, Mark Wilson, a tenu à saluer cette décision et a envoyé une lettre au directeur général de McDonald's afin de lui témoigner son appréciation.

Cette initiative auprès de McDonald's sur l'antibiorésistance s'inscrit dans un engagement d'Aviva Investors de longue date, avec notamment la publication en Novembre 2016 d'un guide d'engagement sur l'antibiorésistance¹³, en partenariat avec le FAIRR, une coalition de 54 investisseurs institutionnels dont l'objectif est d'encourager les entreprises à être plus transparentes sur le sujet de l'antibiorésistance dans leurs chaînes d'approvisionnement. Aviva Investors avait alors convié et présidé une conférence d'investisseurs et d'experts sur le sujet.

¹³ <http://www.longfinance.net/images/reports/pdf/Superbugs-and-Super-Risks-The-Investment-Case-for-Action-Briefing-November-2016.pdf>



2.3. Une politique actionnariale active et responsable

Exemples d'engagement thématique et collaboratif

Pêche responsable

A l'occasion de la journée mondiale de l'océan du 8 Juin 2016, Aviva Investors et Sustainable Fisheries¹⁴ ont conjointement publié un rapport sur les impacts sociaux et environnementaux liés à la pêche intensive, interpellant ainsi de nombreuses entreprises dont les pratiques doivent être améliorées. D'après les Nations Unies, l'enjeu est de taille puisque les vies d'environ 3 milliards d'individus dans le monde dépendent des ressources côtières et marines, tandis que les produits de la mer représentent la source principale de protéine pour 2,6 milliards d'individus.

Certaines pratiques du secteur des produits de la mer se sont d'ores et déjà avérées coûteuses et désastreuses. Au Chili, les cas d'anémies infectieuses du saumon découverts en Juin 2007, liés aux pratiques d'élevage intensif, ont engendré des pertes chiffrées à plusieurs milliards de dollars, aggravées la contagion rapide du virus tout du long de la chaîne d'approvisionnement. En Thaïlande, l'industrie de la pêche est sous les lumières des projecteurs depuis de nombreuses années suite à la découverte de conditions de travail en violation avec les principes les plus fondamentaux des droits de l'Homme.

Compte tenu de la nécessité de mettre en place des politiques responsables, le rapport a été soutenu par la plateforme collaborative d'engagement des Principes de l'Investissement Responsable, avec une liste initiale de 10 entreprises avec lesquelles Aviva Investors ainsi que d'autres investisseurs ont établi un dialogue. Le rapport émet plusieurs recommandations à destination des investisseurs :

1. S'entretenir avec les entreprises afin de formuler des politiques responsables en matière de gestion des ressources côtières et marines, et les inciter à adopter une démarche de progression continue, à être plus transparentes et à se fixer des objectifs ambitieux ;

2. Encourager les acteurs de la chaîne d'approvisionnement à éviter les produits de la mer issus de la pêche intensive et/ou illégale, et soutenir les fermes piscicoles bien gérées, certifiées ou souhaitant s'améliorer ;

3. S'inspirer du guide d'entretien présent dans le rapport lorsqu'ils s'entretiennent avec les entreprises du secteur.

Huile de palme

L'industrie de l'huile de palme est considérée depuis des décennies comme un secteur à risque en matière de responsabilité sociale et environnementale. Entre déforestation illégale, violation des droits humains et accaparement des terres, la chaîne de valeur de l'huile de palme a fait l'objet de nombreuses controverses ayant donné lieu à des actions en justice, des amendes, des boycotts et des pertes importantes de clientèle pour les entreprises jugées responsables. Aviva Investors est engagé contre les pratiques répréhensibles qui entachent le secteur de l'huile de palme depuis de nombreuses années, et a notamment réalisé en 2016 et 2017 des visites de site en Malaisie, en Indonésie et à Singapour. La campagne de 2016 a été conduite dans le cadre d'une délégation de 25 grands investisseurs qui a rencontré des entreprises du secteur de l'huile de palme, mais également des petits exploitants, des représentants des pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales. Aviva Investors a également échangé avec les principales banques de la région quant à la rédaction d'un guide à destination des créanciers du secteur. Si un nombre croissant d'investisseurs est désormais familiarisé avec le secteur de l'huile de palme, son contexte et ses spécificités, Aviva Investors a jugé nécessaire la publication d'un tel guide explicitant concrètement le rôle d'acteur du changement que peut jouer la communauté des investisseurs. Le guide comprend une liste de questions que les investisseurs institutionnels peuvent poser aux entreprises dans le cadre de leurs activités d'engagement ESG avec les différents acteurs du secteur (exploitants, négociants, acheteurs, etc.).

Le soutien d'Aviva Investors à l'élaboration de la Corporate Human Rights Benchmark¹⁵

Aviva Investors est un membre fondateur et un contributeur majeur de la Corporate Human Rights Benchmark (CHRB), une initiative sans précédent consistant à évaluer et classer les entreprises cotées selon leur niveau de maîtrise des enjeux liés aux droits humains.

Présidé par Steve Waygood, directeur global de l'investissement responsable d'Aviva Investors, le CHRB a pour objectif d'être un catalyseur de bonnes pratiques en instaurant une compétition saine et vertueuse entre les entreprises cotées.

En Mars 2017, un benchmark pilote, composé des 98 plus grandes entreprises des industries extractives, agricoles et vestimentaires, a été élaboré. Malgré la présence d'entreprises leaders, la performance moyenne indiquait un niveau de maîtrise des risques liés aux droits humains et de leurs impacts très en deçà des attentes.

Depuis, le CHRB a constaté des efforts indéniables et notables de la part des entreprises du panel pilote souhaitant améliorer leurs classements respectifs. Selon Steve Waygood, "si le sujet des droits de l'homme est davantage sérieusement pris en compte cinq ans après le drame du

Rana Plaza", "nous devrions tous être préoccupés du manque d'engagement d'un quart de ces entreprises. Les problématiques liées à l'esclavage moderne, la liberté d'association, ou encore la sécurité des travailleurs, sont particulièrement matérielles pour ces entreprises et peuvent se traduire par des impacts négatifs sur leur performance financière, mais également des risques de réputation et réglementaires ayant pour conséquence un accès plus restreint aux capitaux".

En 2018, le CHRB réitérera l'évaluation réalisée sur ce panel d'entreprises afin de suivre les progrès réalisés, et développera une nouvelle méthodologie d'évaluation des entreprises du secteur TIC (Technologies de l'Information et de la Communication).

Dans le cadre de sa démarche d'intégration ESG et de ses activités d'engagement actionnarial, Aviva Investors a d'ores et déjà commencé à prendre en compte les résultats de la CHRB de 2017. Aviva Investors se félicite par ailleurs de la récompense décernée au CHRB par le Chartered Financial Analyst (CFA) association en Mars 2018 pour son rôle de sensibilisation quant à l'importance des considérations ESG dans les investissements.

¹⁴ <http://cmsdevelopment.sustainablefish.org.s3.amazonaws.com/2016/06/02/SFP%20Investment%20Report%20WEB-107acce0.pdf>

¹⁵ <https://www.corporatebenchmark.org/>



2.4. La recherche d'impacts dans nos investissements

Les fonds ISR

Dans le cadre de sa stratégie de développement, et en lien avec notre volonté d'étendre la prise en compte des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans ses investissements, Aviva Investors France a l'intention de faire évoluer les principaux fonds de notre gamme vers des fonds ISR spécifiques.

En 2017, deux fonds ISR proposés par Aviva Investors France à ses clients ont ainsi obtenu le label public ISR soutenu par le Ministère de l'Economie et des Finances : AFER Diversifié Durable (446 m€ d'actifs sous gestion au 31/12/2017) et Aviva Investors Monétaire ISR (1,106 Mds€ d'actifs sous gestion au 31/12/2017).

En conformité avec le pilier VI du référentiel du label public ISR, ces deux fonds font l'objet d'un reporting d'impact extra-financier qui inclut des indicateurs de pilotage performance environnementaux (émissions de CO2 en tonnes par million de dollars de revenus), sociaux (pourcentage moyen de femmes occupants un poste de direction), de gouvernance (pourcentage moyen d'indépendants au sein du conseil d'administration) et prise en compte du respect des droits humains. Au-delà d'un exercice de transparence vis-à-vis du grand public, il s'agit également de disposer d'outils supplémentaires afin d'éclairer les décisions d'investissement prises par les gérants de ces fonds.

La contribution aux Objectifs du Développement Durable

	Impact we can have on the goal	Impact of the issue on our business (materiality)	Aviva strategic priority
1. No poverty	✓	✓	✓
2. Ending hunger			
3. Health and well-being	✓✓✓	✓✓✓	✓✓✓
4. Quality education	✓	✓	
5. Gender equality	✓✓	✓✓	✓✓
6. Water and sanitation			
7. Affordable and clean energy	✓	✓	
8. Decent work and economic growth	✓✓✓	✓✓✓	✓✓✓
9. Infrastructure	✓✓	✓✓	✓✓
10. Reduce inequality	✓✓	✓✓	✓
11. Sustainable cities and communities	✓✓✓	✓✓✓	✓✓✓
12. Sustainable consumption and production	✓✓	✓✓	✓✓
13. Climate action	✓✓✓	✓✓✓	✓✓✓
14. Life below water	✓		
15. Life on land	✓		
16. Peace and justice	✓✓	✓✓	✓✓
17. Partnerships	✓✓✓	✓✓✓	✓✓✓

Aviva Investors et Aviva Investors France mènent actuellement des travaux afin d'évaluer l'alignement de leurs investissements avec les Objectifs du Développement Durable (ODD).

Le Groupe Aviva a procédé à une identification des ODD auxquels il peut contribuer, ainsi que de leur niveau de matérialité respective par rapport aux activités du Groupe et à ses objectifs. Des actions concrètes ont été menées au niveau de chaque ODD et peuvent être consultées dans le rapport de responsabilité sociale du Groupe Aviva.

Des travaux sont en cours chez Aviva Investors France afin d'associer des indicateurs de pilotage de la performance pertinents pour chaque ODD. Aviva Investors France espère ainsi disposer d'indicateurs afin d'évaluer sa contribution aux ODD et enclencher des décisions d'investissement ciblées et plus éclairées.

Outre les mesures d'investissement responsable précédemment exposées (intégration ESG dans les investissements, vote et engagement actionnarial, et soutien à l'élaboration des politiques publiques), Aviva France entend valoriser son approche d'investissement responsable en investissant pour son compte propre dans l'économie sociale et solidaire, en contribuant aux Objectifs du Développement Durable, et en proposant à ses clients une gamme croissante de stratégies ESG. Aviva France, cherche ainsi à obtenir des impacts tangibles dans ses investissements.

Financement de l'économie sociale et solidaire

Financement des entrepreneurs et de l'innovation

- Aviva France est particulièrement actif depuis de nombreuses années dans les domaines de l'économie sociale et solidaire et de l'impact investing. De nombreuses actions ont ainsi été menées, avec notamment un engagement de 30 millions d'euros au travers du fonds Aviva Impact Investing France lancé en 2014 avec le soutien d'INCO, dédié au financement des entrepreneurs de l'économie sociale et environnementale qui souhaitent changer d'échelle.
- Aviva France a par ailleurs investi 50 millions d'euros dans les plateformes de financement collaboratif avec Eiffel Investment Group et par l'intermédiaire du fonds Prêtons Ensemble. Ce fonds est destiné à financer l'économie réelle (majoritairement des PME et TPE) en s'appuyant sur les meilleures plateformes de prêts en ligne en Europe et plus particulièrement en France. Le fonds Prêtons Ensemble, qui souhaite fédérer plusieurs investisseurs, a désormais atteint son objectif de 100 millions d'euros avec un engagement d'Aviva France à hauteur de 50 millions d'euros.
- Aviva France travaille aux côtés de start-ups socialement innovantes. Un partenariat avec L.I.T.A.co (ex-1001Pact), plateforme d'investissement participatif qui permet aux particuliers et professionnels d'investir dans des start-ups et PME à fort impact social, sociétal et environnemental, a notamment été noué. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des investissements réalisés par le biais du fonds Aviva Impact Investing France : Aviva France s'engage à co-investir avec les particuliers et professionnels dans des projets en levée de fonds sur L.I.T.A.co

Financement à destination des personnes les plus fragiles

- Depuis mai 2017, Aviva France accompagne la première levée de 100 millions d'euros du fonds Hémisphère piloté par la SNI (Société Nationale Immobilière), filiale de la Caisse des Dépôts. Premier contrat à impact social / social impact bond de plus de 100 millions d'euros lancé en France, Hémisphère a pour objectif de financer 10 000 places d'hébergement d'urgence sur tout le territoire français destinées à accueillir les populations les plus fragiles, tout en leur proposant un accompagnement social.
- Cet investissement est en parfaite concordance avec le rôle d'assureur et investisseur citoyen qu'Aviva exerce. Cette participation au sein du fonds Hémisphère à travers cette forme innovante d'investissement que sont les contrats à Impact social, est également alignée avec notre vision financière d'assureur en matière de performance et d'horizon de placement à long terme. Depuis l'été 2017, suite à l'acquisition par le fonds d'un portefeuille de plus de 60 hôtels économiques, 6 000 premières places d'hébergement ont été déployées sur l'ensemble du territoire.
- Enfin, deux autres contrats à impact social ont de surcroît été financés par Aviva France. Ce mécanisme permet de mener des programmes innovants de prévention sociale pour apporter des réponses nouvelles à des défis tels que l'exclusion, les addictions ou bien encore la dépendance. Un acteur social tel qu'une association peut ainsi faire financer un programme de prévention par un investisseur privé, qui sera lui-même remboursé par la puissance publique uniquement en cas de succès.
- Dans ce cadre, Aviva France s'est engagé à financer deux projets innovants : pour l'un, il s'agit du déploiement d'un service d'aide au retour à l'emploi pour les personnes éloignées de l'emploi en banlieue parisienne, et pour l'autre de la création et la mise en place d'une plateforme numérique pour optimiser l'accompagnement de bénéficiaires.

3. Aviva France et la lutte contre le changement climatique

- 3.1 La position du groupe Aviva sur le changement climatique
- 3.2 Le rôle d'ambassadeur du Groupe Aviva dans la lutte contre le changement climatique
- 3.3 L'impact des risques climatiques sur l'activité du Groupe Aviva
- 3.4 Les politiques mises en place pour gérer les enjeux du climat dans les investissements
- 3.5 L'analyse du résultat de ces politiques sur les portefeuilles et leur compatibilité avec une trajectoire 2°C

3.1. La position du groupe Aviva sur le changement climatique

Le Groupe Aviva est un acteur mondial majeur de l'assurance et de la gestion d'actifs

Les 33 millions de clients auxquels le Groupe fournit des polices d'assurance, des solutions d'épargne, d'investissement et de retraite se répartissent dans 16 pays à travers l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord.

Les responsabilités qui découlent de ce rôle majeur ont conduit le Groupe Aviva à établir une stratégie globale et de long terme sur la problématique du changement climatique.

Le changement climatique constitue un facteur de risque déterminant pour les activités d'assureur du Groupe Aviva.

Par exemple, une augmentation de l'intensité et de la fréquence des phénomènes climatiques pourrait se traduire par une volatilité importante des résultats du groupe.

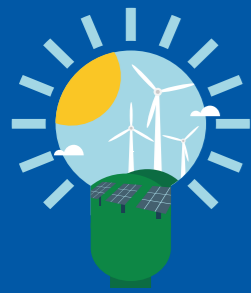
Par ailleurs, la réglementation et les évolutions de marché pourraient amener à accélérer l'obsolescence de certains produits et services, et donc dégrader la valeur de certains actifs (et, en effet miroir, à créer un certain nombre d'opportunités).

Afin de se prémunir contre ces risques, le Groupe Aviva a intégré l'examen des paramètres climatiques à la planification et au calcul des prix de ses offres d'assurance.

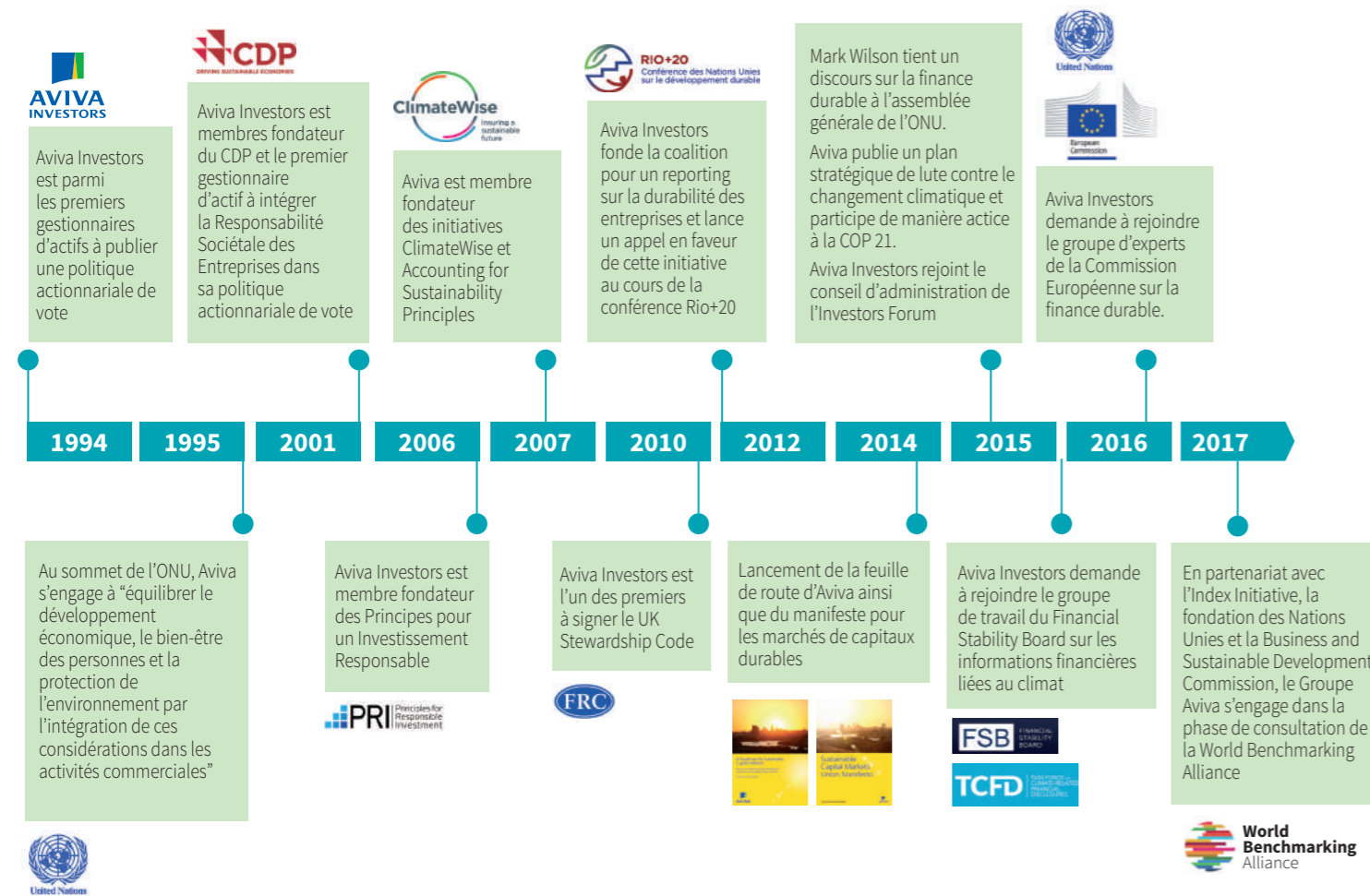
Des scénarios de pertes importantes ont ainsi été intégrés aux modélisations économiques du Groupe Aviva afin de renforcer la position du groupe face à ces dangers.

Trois risques liés à la dégradation des conditions climatiques sont ainsi considérés :

- L'obsolescence des prix des polices d'assurances et des hypothèses ou projections sur lesquelles ceux-ci reposent.
- Le besoin potentiel de réduire la couverture des risques afin de rendre un bien assurable en raison de l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des épisodes climatiques.
- La gestion de la volatilité des risques financiers engendrés par cette augmentation de l'intensité et de la fréquence des épisodes climatiques.



3.1. La position du Groupe Aviva sur le changement climatique



Source : Aviva 2017

Aviva renforce sa détermination de lutter contre le réchauffement climatique

Combinés aux risques qui lient le changement climatique aux investissements, ces éléments renforcent le Groupe Aviva dans sa détermination à lutter contre le changement climatique.

En juillet 2015, le Groupe Aviva a ainsi publié sa stratégie sur le changement climatique et en particulier son approche concernant ses investissements actuels ainsi que ses investissements futurs dans l'optique de favoriser la transition énergétique et de lutter contre le réchauffement climatique au cours de la période 2015-2020.

Cette stratégie détaille la manière dont le Groupe Aviva alloue ses investissements et utilise son influence pour soutenir la transition afin de limiter le réchauffement climatique à des niveaux inférieurs à 2°C. Elle inclut un investissement de 2,5 milliards de livres sterling à horizon 2020 dans des infrastructures à faibles émissions de CO2 dont un cinquième pour Aviva France.

Aussi, lorsqu'en septembre 2015 les Nations Unies ont promulgué les objectifs de développement durable et signé, quelques semaines plus tard, à la COP21, l'Accord de Paris, le Groupe Aviva avait déjà défini ce plan d'action 2015-2020 destiné à faire face aux enjeux et risques liés au climat.

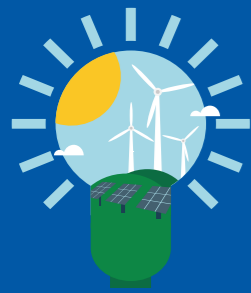
Pour produire cette réponse stratégique, le Groupe s'est appuyé sur un rapport de recherche commandé à l'Economist Intelligence Unit

traitant du risque lié au changement climatique à l'horizon 2100 pour l'ensemble des actifs financiers disponibles sur les marchés mondiaux. Cette étude évalue l'impact de différents scénarii de réchauffement sur d'éventuels portefeuilles et met en avant les coûts insoutenables auxquels pourrait conduire une inaction des investisseurs, régulateurs et gouvernements face au risque climatique. A l'échelle mondiale, la valeur totale de l'exposition au risque de changement climatique des marchés financiers atteint environ 4 200 milliards de dollars US en valeur actualisée.

Enfin, les estimations d'émissions calculées aux horizons 2025 et 2030 grâce aux contributions nationales proposées par chaque pays ont démontré que l'objectif premier de contenir le réchauffement sous le seuil des 2°C inclus dans l'Accord de Paris ne pouvait être atteint en l'état, sans l'accomplissement d'une réelle transition énergétique et écologique.

Le Groupe Aviva a conscience que cette économie plus sobre en carbone engendrera de nouvelles activités profitables, des opportunités d'investissement dans l'économie verte et affectera la rentabilité des modèles dépendant des énergies fossiles.

En tant qu'assureur et investisseur, il est donc non seulement de la responsabilité et du devoir du Groupe Aviva, mais également dans son intérêt, d'utiliser son poids financier pour assurer la transition vers une économie moins carbonée, compatible avec un "scénario 2°C".

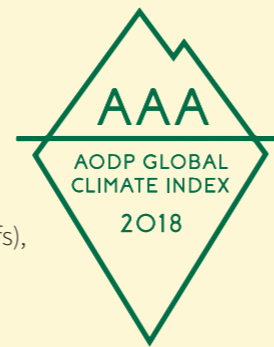


3.2. Le rôle d’ambassadeur du Groupe Aviva dans la lutte contre le changement climatique

Le Groupe Aviva classé parmi les deux meilleurs assureurs mondiaux en matière de prise en compte des risques climatiques par l’Asset Owners Disclosure Project (AODP)

Le rapport “Got it covered? Insurance in a changing climate”, publié en Mai 2018 par l’Asset Owners Disclosure Project (AODP) et ShareAction en Mai 2018, a distingué le Groupe Aviva en le classant en tête des meilleurs assureurs du monde en matière de prise en compte du changement climatique dans leurs activités.

Le classement couvre un panel composé des 80 assureurs les plus importants, chacun noté entre AAA et D selon la qualité de leurs publications basées sur les recommandations de la TCFD (stratégie, gestion des risques liés au climat et objectifs), ainsi que de leurs réponses à une enquête privée. Seuls 23 assureurs sur les 80 sollicités ont répondu à cette dernière.



RATING BANDS	CATEGORY	DESCRIPTION
AAA-A	Leaders	Demonstrates leading performance in most capabilities
BBB-B	Challengers	Processing to wider variety of capabilities
CCC-C	Learners	Staring to take action
D	Bystanders	Limited disclosure on financial implications of climate-related risk
X	Leggards	Data shows no evidence of considering financial implications of climate change

Objectif a été poursuivi en août 2016 avec des leaders du G20, aux côtés de 130 investisseurs

Le Groupe Aviva souhaite affirmer sa position sur le changement climatique et faire entendre sa voix aussi bien au niveau national qu’international.

Le Groupe Aviva a notamment soutenu l’émergence de l’Accord de Paris lors de la COP21 afin de contenir le risque que représente le changement climatique sur l’économie mondiale. Dès mai 2015, il faisait partie des 120 investisseurs qui ont adressé une lettre aux ministres des Finances du G7 les pressant de soutenir un objectif de réduction d’émissions au niveau mondial et à long terme.

Cet objectif a été poursuivi en août 2016 avec des leaders du G20, aux côtés de 130 investisseurs, pour soutenir la ratification de l’Accord de Paris, la mise en œuvre de la Déclaration Mondiale des Investisseurs qui prévoit le doublement de l’investissement mondial dans l’énergie propre avant 2020 et le renforcement des INDCs (Intended Nationally Determined Contributions, les engagements pris par les Etats lors de la COP21 pour réduire leur empreinte).

Le Groupe Aviva a également marqué son engagement mondial par des prises de parole en faveur de la lutte contre le changement climatique. Comme en septembre 2015, Mark Wilson, Directeur Général du Groupe Aviva, est par ailleurs monté à la tribune de l’ONU en septembre 2016 pour parler du développement et de la finance durable. Maurice Tulloch,

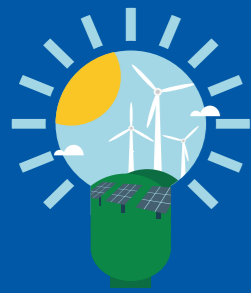
Responsable des Activités Internationales d’Aviva, avait quant à lui pris la parole pour parler de l’enjeu des risques climatiques.

Plus récemment encore, le Groupe est également représenté auprès du Groupe de Travail sur les Publications Financières en Lien avec le Climat (TCFD) du Conseil de Stabilité Financière (FSB) et du Groupe d’Experts de Haut Niveau sur la Finance Durable de la Commission Européenne qui a émis ses recommandations en 2017. Enfin, le Président-Directeur Général du Groupe Aviva, Mark Wilson, est signataire du communiqué pour une réforme des subventions accordées aux énergies fossiles.

D’une façon générale, le Groupe Aviva souhaite être impliqué dans l’élaboration des politiques publiques et les initiatives de place allant dans le sens de la lutte contre le changement climatique.

Cet engagement proactif se traduit au niveau du groupe et de ses entités et filiales par des actions menées quotidiennement.

En novembre 2016, le Groupe Aviva a ainsi reçu des mains de Ségolène Royale, Ministre de l’Environnement, de l’Energie et de la Mer et chargée des relations internationales sur le climat, le trophée de la croissance verte et bleue lors de la première édition des Récompenses Internationales pour les Investisseurs en faveur du climat.



3.3. L'impact des risques climatiques sur l'activité du Groupe Aviva

Il n'existe pas de risque plus important pour notre société que d'être incapable de vaincre le changement climatique

Mark Wilson, Président Directeur Général du Groupe Aviva, a affirmé qu'il "n'existe pas de risque plus important pour notre société que d'être incapable de vaincre le changement climatique".

Occupant une place croissante dans les politiques internationales, la lutte contre le changement climatique est un enjeu que les entreprises ne peuvent plus dissocier de leurs modèles économiques.

L'objectif de limitation du réchauffement climatique à des niveaux inférieurs 2°C contenu dans l'Accord de Paris implique des mutations profondes du mix énergétique mondial destinées à faire passer la part des combustibles fossiles dans la production d'énergie, actuellement de 80 %, à un niveau inférieur à 60 %, dans les prochaines décennies, notamment par la réduction drastique de l'utilisation du charbon dans la génération d'électricité.

L'ensemble des marchés seront influencés par ce phénomène de transition énergétique auquel la plupart des gouvernements apportent désormais leur soutien.

Cet impact se retrouve notamment dans les projections de l'Agence Internationale de l'Energie à propos du marché de l'automobile : elle estime à 700 millions d'unités le parc de véhicules électriques en 2040 soit un tiers du marché des véhicules légers.

En conséquence, la demande d'essence devrait diminuer après l'atteinte d'un pic dans la prochaine décennie.

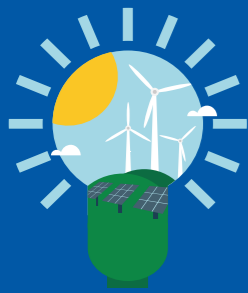
Cette chute de demande pourrait engendrer un manque à gagner à hauteur de 500 milliards de dollars pour l'industrie pétrolière.

Sur la base de ces constats, l'approche que nous adoptons vis-à-vis du changement climatique reprend les trois types de risques principaux identifiés dans le rapport de l'Autorité de Régulation Prudentielle du Royaume-Uni sur l'impact du changement climatique sur le secteur de l'assurance : risques physiques liés, risques liés à la transition énergétique et risque de contentieux.

Les catégories de risques liés au changement climatique et leurs conséquences potentielles sur les actifs du Groupe Aviva

Risques et opportunités	Conséquences potentielles pour les actifs détenus
<p>Risques physiques</p> <p>Les impacts physiques liés au changement climatique et l'impuissance des différents acteurs à s'y adapter peuvent avoir un effet négatif sur la valeur de l'ensemble des actifs.</p> <p>Les conséquences peuvent s'en ressentir à des niveaux à la fois microéconomiques et macroéconomiques</p>	<p>Dépréciation, fluctuation ou revalorisation de certains actifs selon les secteurs et types d'actifs du fait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes : risque de dommage sur les infrastructures et sur la chaîne d'approvisionnement. • Impact sur les précipitations : risque sur la disponibilité des ressources et notamment de l'eau. • Impact direct sur l'agriculture : dommages agricoles, sécurité alimentaire, prix des ressources. • Impact direct sur les écosystèmes : perte des services rendus par les écosystèmes. • Températures élevées : conséquences sur la santé publique et la productivité au travail.
<p>Risques et opportunités liés à la transition énergétique</p> <p>Ces paramètres ont des implications différentes selon les classes d'actifs concernées.</p> <p>Ils intègrent les conséquences de transformations politiques et réglementaires, de mutations technologiques et l'influence de ces facteurs sur les dynamiques d'offre et de demande.</p> <p>Si ces changements peuvent également s'assimiler à des opportunités d'investissements présentant potentiellement des impacts positifs, ils entraînent nécessairement des variations significatives de la valeur des actifs. Ils doivent donc faire l'objet d'une surveillance particulière.</p>	<p>Dépréciation, fluctuation ou revalorisation de certains actifs selon les secteurs et types d'actifs du fait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transformations politiques et réglementaires : prix du carbone, mesures liées à la pollution, objectifs pour les énergies renouvelables, abandon des énergies fossiles, durcissement des standards d'efficacité énergétique. • Mutations technologiques : nouveaux produits s'inscrivant dans le contexte d'une économie bas carbone, transformations disruptives des secteurs traditionnels. • Nouvelles dynamiques d'offre et de demande : glissements de l'offre et de la demande de biens et services résultant de l'action conjointe des transformations politiques et des mutations technologiques
<p>Risques de contentieux</p> <p>L'exposition du Groupe Aviva à un risque de contentieux est liée à un certain nombre d'enjeux juridiques. De nombreuses juridictions mettent en place des réglementations concernant les impacts climatiques des entreprises et leurs publications correspondantes. Ces sujets peuvent avoir une influence sur notre activité en raison de l'exposition des sociétés dont nous détenons des actions ou des obligations à des risques légaux potentiels.</p>	<p>Dépréciation, fluctuation ou revalorisation de certains actifs selon les secteurs et types d'actifs du fait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sanctions financières vis-à-vis des sociétés dont le Groupe Aviva est investisseur. • Interdictions d'opérer pour les sociétés dont le Groupe Aviva est investisseur.

Dans la mesure où les actifs d'Aviva France sont financièrement exposés à ces différents risques climatiques, ces derniers doivent être mesurés à travers différents indicateurs et progressivement atténués.



3.3. L'impact des risques climatiques sur l'activité du Groupe Aviva

Analyse des risques physiques

Portefeuille Actions et Obligations

L'analyse porte sur de nombreux phénomènes météorologiques extrêmes

Aviva France a souhaité affiner sa connaissance qu'il a de son exposition aux risques physiques en soumettant pour étude un portefeuille actions et obligations (excluant la dette souveraine) représentatif à Four Twenty-Seven (427).

L'analyse porte sur de nombreux phénomènes météorologiques extrêmes dont la fréquence ou l'intensité sont appelées à augmenter si le défi du changement climatique n'est pas relevé dans les délais préconisés par la communauté scientifique : la montée des océans, les pluies extrêmes, les cyclones, le stress hydrique, et le stress thermique.

L'analyse indique que le portefeuille d'Aviva France est concentré dans des zones géographiques et des secteurs peu exposés aux risques physiques : Les entreprises de service constituent la majorité des lignes du portefeuille.

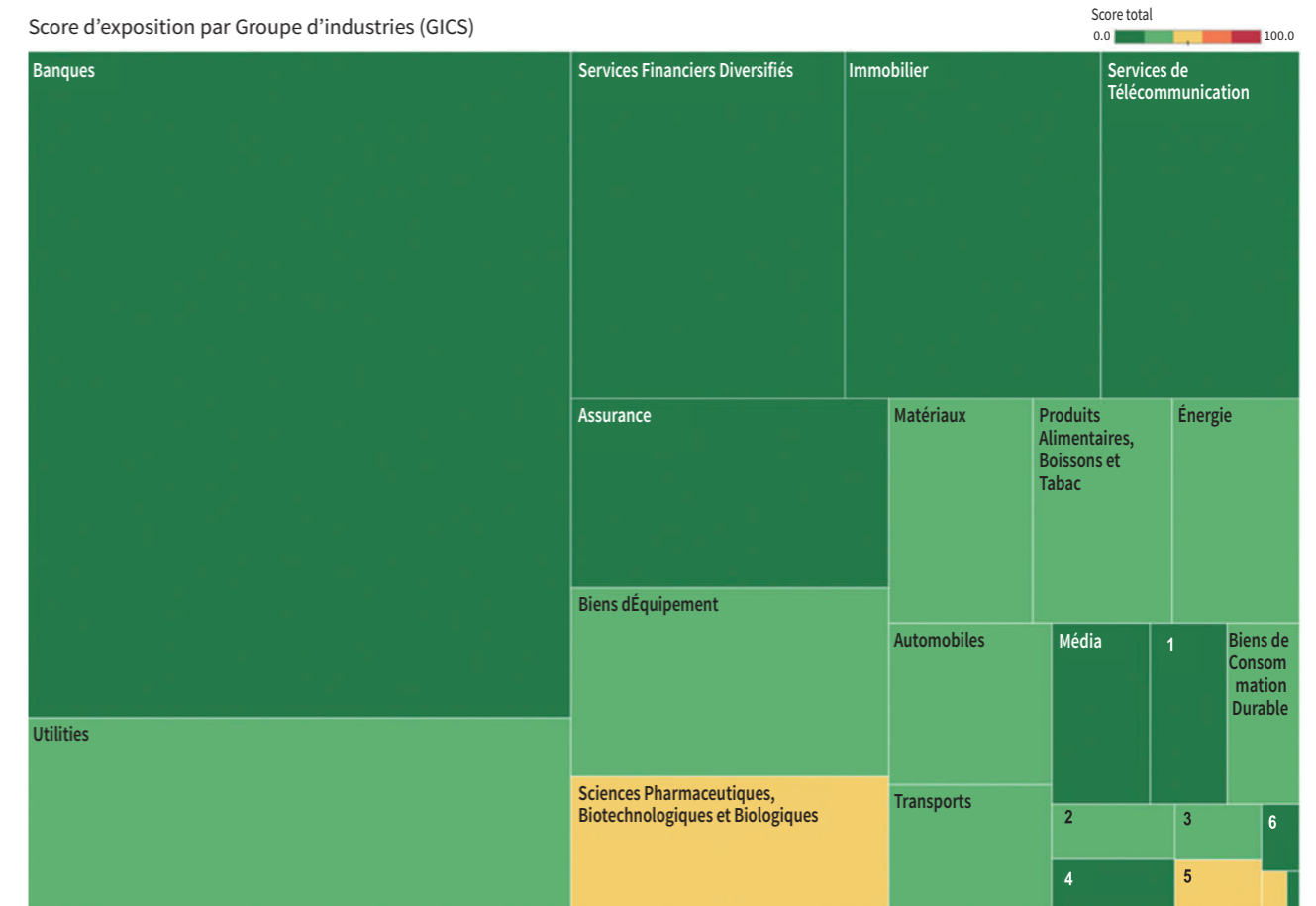
Celles-ci sont relativement peu exposées directement aux risques physiques par rapport aux industries manufacturières ainsi que celles tributaires de systèmes d'approvisionnement à l'échelle internationale telles que les industries

pharmaceutiques ou encore des matériaux électroniques. Néanmoins les risques physiques indirects des entreprises du secteur financier (à travers les prêts consentis aux entreprises) nécessitent une analyse plus détaillée au cours de l'année prochaine.

Plus de la moitié des entreprises du portefeuille d'Aviva France est physiquement présente en Europe, tandis qu'un quart se situe en Amérique du Nord. Ces deux zones géographiques sont généralement moins exposées aux catastrophes naturelles que l'Asie, l'Afrique et l'Amérique Latine.

Si toutefois l'exposition aux risques physiques est faible, les facteurs de production des entreprises dans lesquelles Aviva France investit sont davantage exposés au stress hydrique, au stress thermique, aux pluies extrêmes (mais de manière limitée pour ces trois aléas climatiques) qu'à la montée des océans ou aux cyclones.

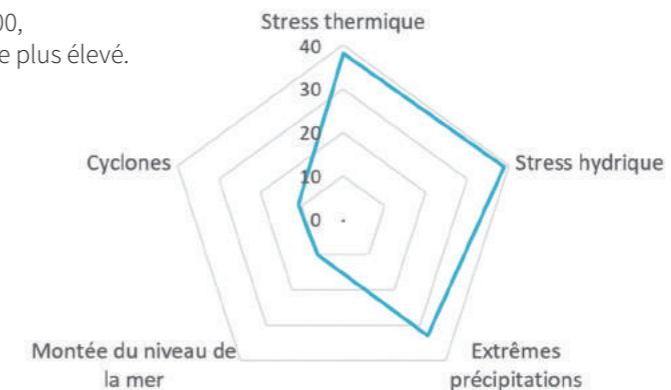
Score d'exposition par Groupe d'industries (GICS)

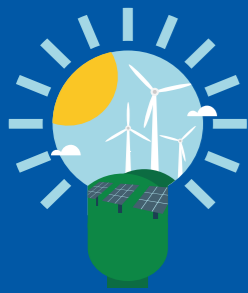


1. Vente au détail de produits alimentaires et produits de première nécessité
2. Logiciels et services
3. Produits domestiques et de soin personnel
4. Services commerciaux et professionnels
5. Semi-conducteurs et équipement de semi-conducteurs
6. Services consommateurs

Exposition aux aléas climatiques des facteurs de production des entreprises dans lesquelles Aviva France investit

Les scores sont calibrés de 0 à 100, avec 100 représentant le risque le plus élevé.





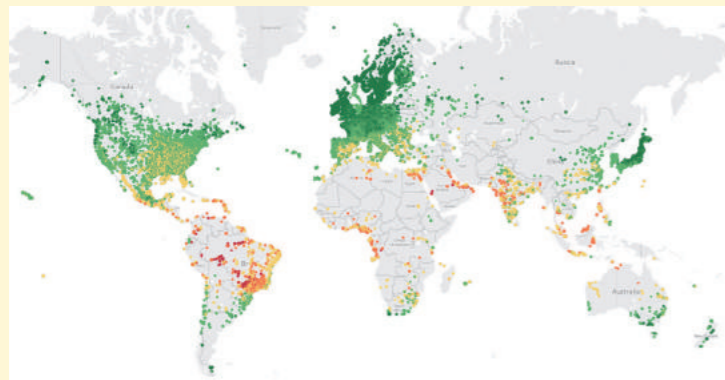
3.3. L'impact des risques climatiques sur l'activité du Groupe Aviva

Analyse des risques physiques

Pour chacun de ces phénomènes météorologiques extrêmes, Four Twenty Seven a cartographié les risques de chaque infrastructure.

A l'instar des nombreuses méthodologies existantes, des biais existent tels que l'exhaustivité et la précision des données. Bien qu'ils apportent une aide supplémentaire à la prise de décision dans le cadre des investissements, les résultats de cette analyse doivent être pris avec du recul.

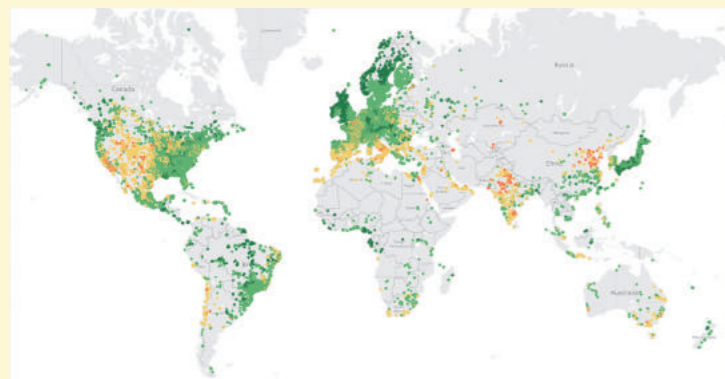
Carte d'exposition des sites au stress thermique



Le portefeuille d'Aviva France est faiblement exposé à des entreprises ayant des moyens de production situés au Brésil et en Inde, deux pays particulièrement exposés au stress thermique.

Le stress thermique représente une menace importante dans les pays tropicaux et pour les industries dépendantes des travailleurs en plein air, telles que l'agriculture.

Carte d'exposition des sites au stress hydrique et sécheresse

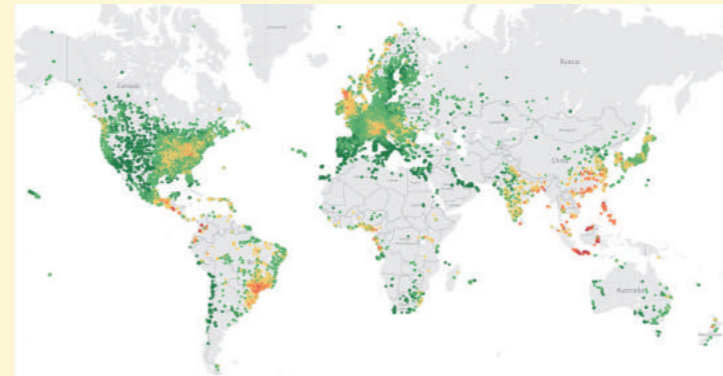


Les zones géographiques particulièrement vulnérables en matière de sécheresse et de stress hydrique se concentrent principalement dans l'Ouest des Etats-Unis, l'Inde, la Chine et l'Europe du Sud.

Les entreprises les plus exposées aux risques liés à la rareté de l'eau appartiennent principalement aux secteurs alimentation, boisson et tabac, trois secteurs dans lesquels le portefeuille d'Aviva France est investi.

Source : Four Twenty Seven

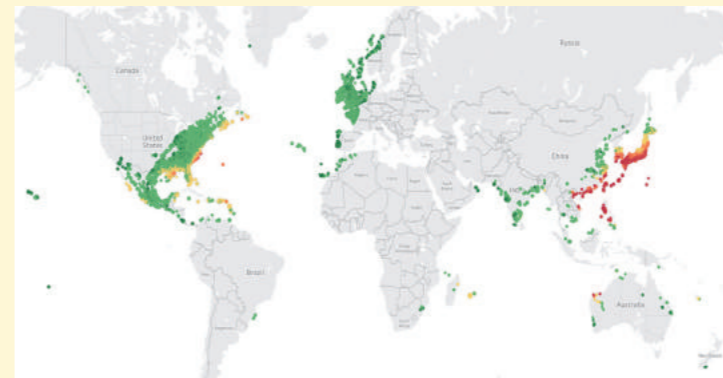
Carte d'exposition aux précipitations extrêmes



Le portefeuille d'Aviva France est investi dans des entreprises ayant des moyens de production situés en Asie du Sud-Est, au Brésil, en Europe du Nord-Est et en Amérique Centrale, des régions particulièrement sujettes à des épisodes de pluies extrêmes.

Toutes les entreprises, quel que soit leurs activités, sont susceptibles d'être exposées au risque d'inondation.

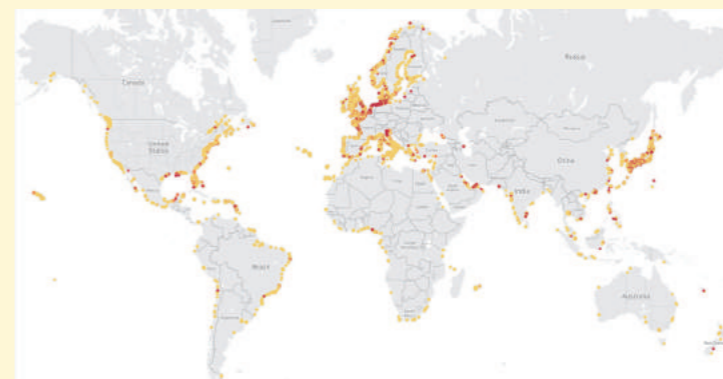
Carte d'exposition des sites au cyclones



Les actifs du portefeuille d'Aviva France qui sont exposés aux risques de cyclone sont principalement localisés en Asie de l'Est, principalement Japon.

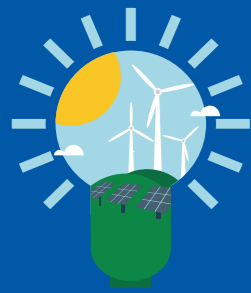
Dans une moindre mesure, le portefeuille est également exposé à d'autres zones géographiques telles que la côte américaine, les Caraïbes ou les territoires français d'Outre-Mer tels que La Réunion.

Carte d'exposition des sites à la montée du niveau de la mer



Le portefeuille est également exposé, par l'intermédiaire des entreprises dans lesquelles il est investi, à la montée des océans dans plusieurs zones côtières du monde, notamment au Pays-Bas.

Source : Four Twenty Seven



3.3. L'impact des risques climatiques sur l'activité du Groupe Aviva

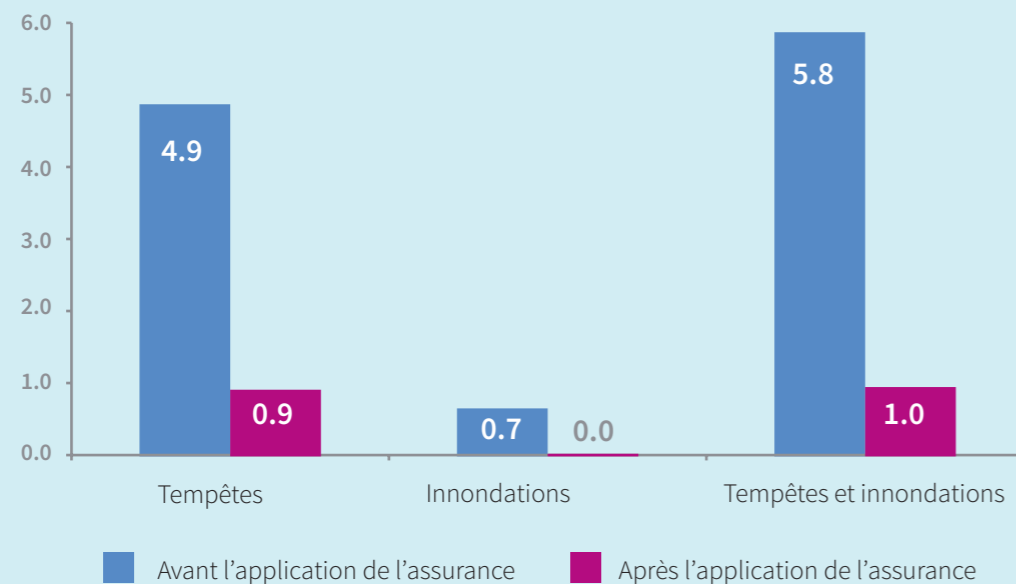
Analyse des risques physiques

Portefeuille immobilier et infrastructure

Aviva France, en collaboration avec le Groupe Aviva, a par ailleurs développé une méthodologie pour analyser les impacts des risques physiques sur son portefeuille immobilier et infrastructure. Notre modèle d'analyse utilise des informations telles que la localisation du bien, son type d'occupation ainsi que la nature de la construction afin de déterminer une perte liée aux événements climatiques correspondant à un événement extrême se produisant une fois tous les 200 ans.

L'analyse couvre 3,6 milliards d'euros de biens immobiliers appartenant à Aviva France et pour la très grande majorité, situés en France. Elle montre que si une tempête extrême ainsi qu'une inondation majeure devaient se produire cette année, les pertes d'Aviva France ne seraient que d'un million d'euros soit 0.03% de la valeur du portefeuille immobilier d'Aviva France.

Pertes hypothétiques affectant le patrimoine immobilier d'Aviva France en cas d'événement climatique de forte intensité se produisant statistiquement une fois tous les 200 ans (impact chiffré en millions d'euros)

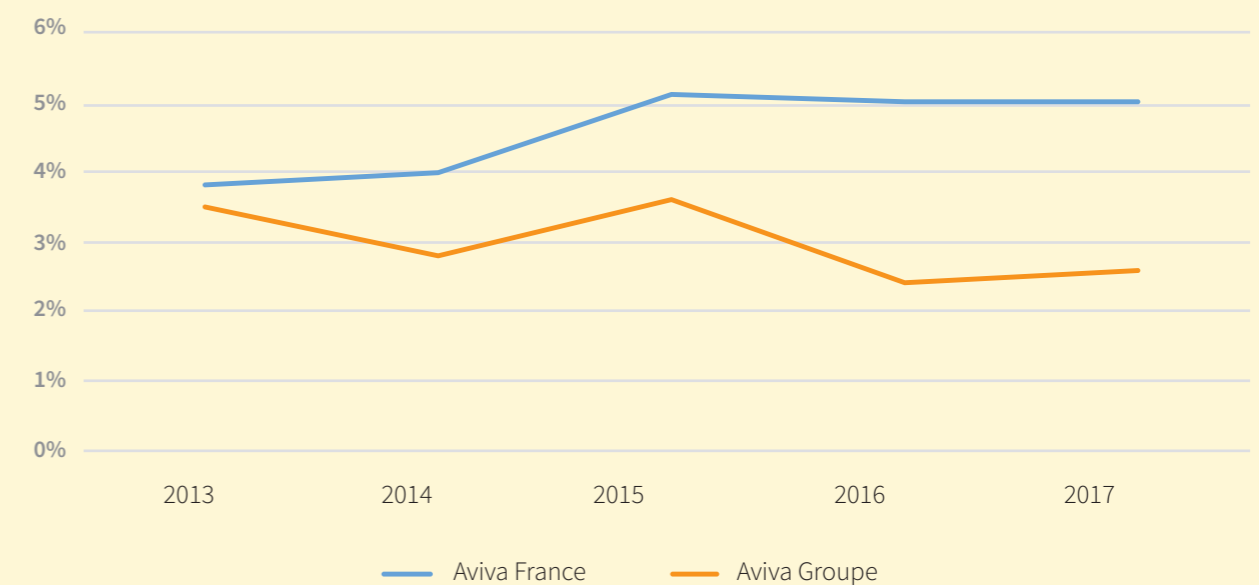


Source : Aviva France

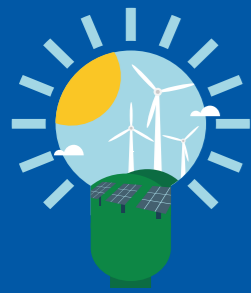
En ce qui concerne les risques physiques pour notre portefeuille de dettes infrastructures (200 millions d'euros d'actifs sous gestion), notre analyse réalisée sur 65% du portefeuille, montre que dans le cas de tempêtes et inondations se produisant une fois tous les 200 ans, notre perte serait de l'ordre de 0.2 millions d'euros soit 0.2% de la valeur du portefeuille infrastructure.

En outre, Aviva France a calculé des ratios de pertes attribuables aux conditions météorologiques extrêmes, à savoir la différence entre le ratio des primes d'assurance versées et les indemnités réglées (net de réassurance). On constate que les pertes attribuées aux conditions météorologiques extrêmes se sont accentuées de 2013 à 2017, passant de 4% à 5%.

Ratios de pertes attribuables aux conditions météorologiques extrêmes



Source : Analyse Aviva France



3.3. L'impact des risques climatiques sur l'activité du Groupe Aviva

Analyse des risques de transition

Des systèmes de mesure des indicateurs associés au risque climatique

Aviva Investors France a intégré aux outils d'analyse des critères ESG existants des modules spécifiques dédiés à la prise en compte du risque climatique.

Des systèmes de mesure des indicateurs associés au risque climatique telle que la mesure de l'intensité carbone ont été ajoutés au tableau de bord des risques ESG.

Cet outil, destiné aux analystes et gérants, a été intégré au système informatique de gestion des fonds.

Ces systèmes de mesure sont mis à jour mensuellement et donnent une information supplémentaire aux gestionnaires des fonds d'Aviva Investors France dans le cadre de leurs décisions d'investissement.

L'outil d'évaluation de l'intensité carbone, qui donne une mesure approximative de l'exposition des entreprises à une augmentation potentielle de la taxation carbone, est utilisé pour évaluer le risque climatique.

Il établit un indice d'exposition au risque carbone fondé sur l'intensité carbone des activités des sociétés dans lesquelles Aviva investit, la part de leurs opérations soumise à des réglementations carbone strictes et la qualité des processus de management du risque carbone qu'elles ont mis en œuvre.

Cette mesure est employée comme un moyen d'évaluer le risque de transition lié au climat aussi bien au niveau d'un portefeuille qu'au niveau d'une contrepartie.

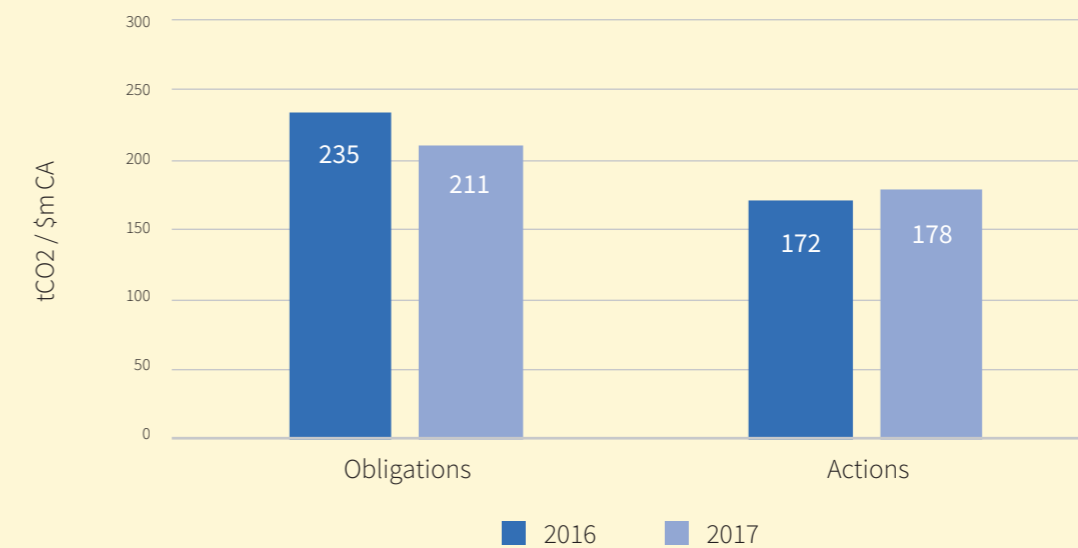
Il permet de réaliser des analyses de l'intensité carbone (tonnes des CO₂ / million USD de chiffre d'affaires) de la poche actions et obligations des mandats d'Aviva France.

Cette poche actions et obligations représente 90% des actifs totaux des mandats d'Aviva France. Nous avons mesuré une intensité carbone de 178 tonnes de CO₂ par million de chiffre d'affaires en dollars américains (contre 172 l'année passée) sur la poche actions et de 211 tonnes de CO₂ par million de chiffre d'affaires en dollars américains au 31 décembre 2017 (contre 235 l'année passée) sur la poche obligations.

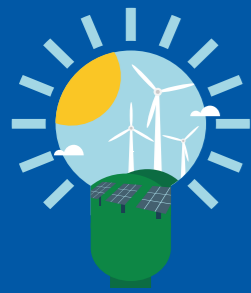
L'augmentation de l'intensité carbone de la poche actions entre 2016 et 2017 résulte d'une allocation active plus importante à certains secteurs à haute intensité carbone tels que la génération d'électricité et les matériaux de construction.

Sur la poche obligations, l'allocation sectorielle reste similaire d'année en année mais nous avons progressivement réussi à réduire notre exposition aux émetteurs les plus carbo intensifs. Aviva France se doit donc de maintenir ses efforts afin de continuer à diminuer l'intensité carbone de ses portefeuilles, notamment pour la poche actions.

Evolution de l'intensité carbone des poches actions et obligations des portefeuilles obligataires d'Aviva France entre 2016 et 2017



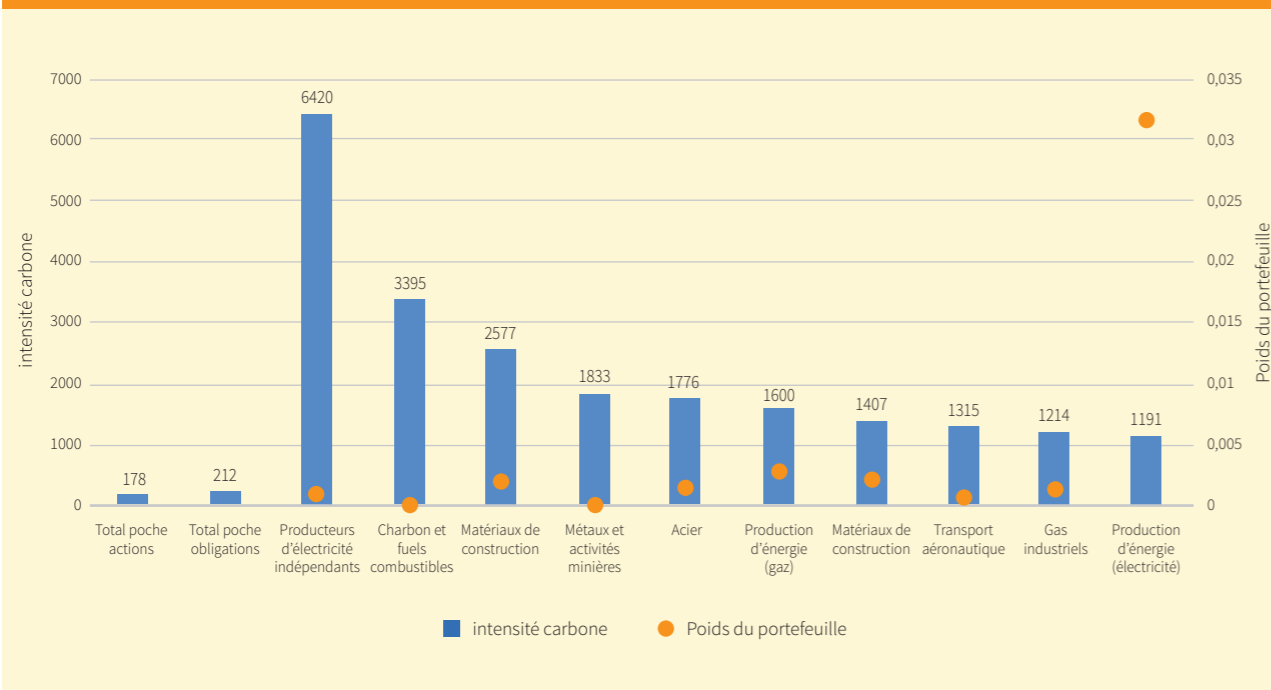
Source : MSCI au 31/12/2017



3.3. L'impact des risques climatiques sur l'activité du Groupe Aviva

Les 10 secteurs (GICS niveau 4) ayant la plus forte intensité carbone ne représentent que 4% de la poche actions et obligations des mandats d'Aviva France en valeur.

Liste des 10 secteurs ayant la plus forte intensité carbone (intensité carbone rapportée au chiffre d'affaires) ainsi que leur poids respectif dans le portefeuille actions et obligations des mandats d'Aviva France



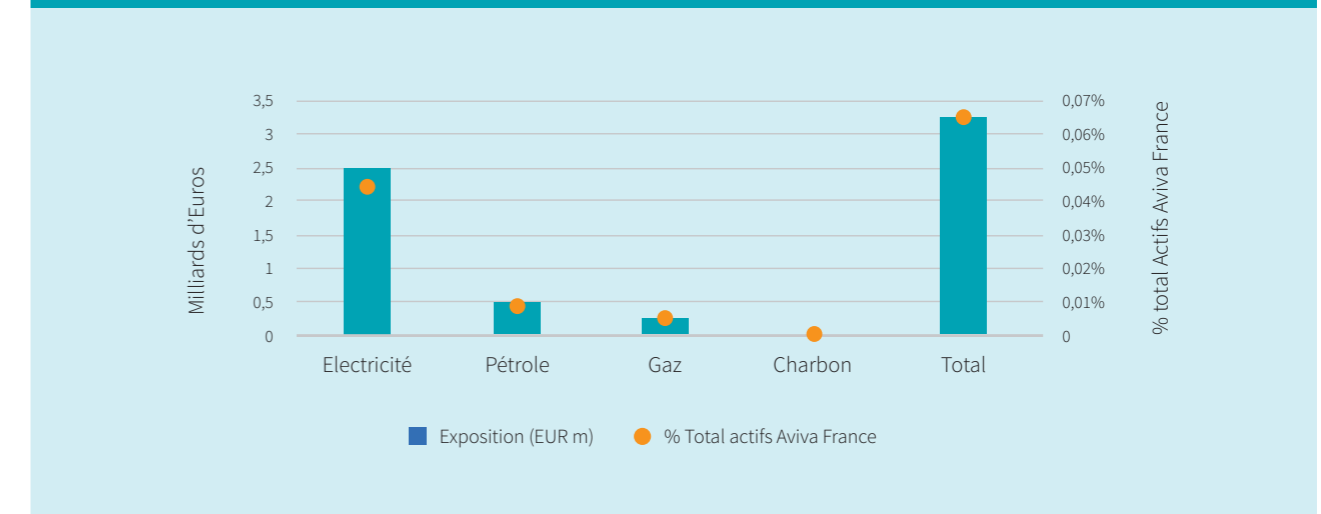
Source : MSCI / Aviva Investors au 31/12/2017

A l'échelle des actifs d'Aviva France, une attention particulière est accordée à l'exposition aux secteurs ou compagnies les plus exposés à la transition énergétique, soit de par l'intensité carbone de leur processus de production, soit de par la propension des produits finaux qu'ils produisent à recourir aux énergies fossiles pour leur utilisation.

Grace à l'approche ESG décrite précédemment, Aviva France essaye de maximiser son exposition aux compagnies gérant de manière proactive les conséquences de la transition énergétique sur leur modèle économique au détriment, par exemple, des compagnies ne prenant aucune ou peu d'initiatives pour minimiser leur dépendance aux énergies fossiles.

Au 31 Décembre 2017, Aviva France n'est ainsi seulement exposé qu'à hauteur de 6,4% de ses actifs financiers aux secteurs hautement émissifs en gaz à effet de serre. L'exposition au charbon, quant à elle, est proche de 0%.

Exposition d'Aviva France aux secteurs dont l'activité est la plus intensive en carbone (en milliards d'euros au 31/12/2017)



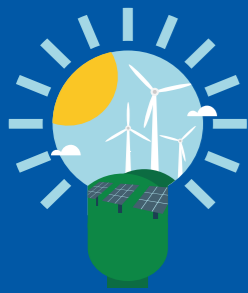
Source : Aviva France

Nous mesurons également notre exposition, par l'intermédiaire de notre détention d'actions dans les sociétés pétrolières et gazières, aux réserves de carbone. Celle-ci a diminué de 42% entre 2016 et 2017 passant de 5.04 mtCO₂ à 2.94 mtCO₂.

Compte tenu des données partielles et limitées sur lesquelles le calcul de l'intensité carbone s'appuie, par exemple le manque de données pour certaines entreprises, les résultats de cette analyse doivent être pris avec du recul mais permettent néanmoins de comprendre la contribution disproportionnée de certains secteurs à l'intensité carbone de notre portefeuille d'investissements. D'une façon générale, cette approche offre une vision statique et ne permet pas une projection dans le futur de l'intensité carbone des entreprises.

Nous travaillons à la mise en place d'indicateurs plus prospectifs à travers les travaux du Groupe Aviva relatifs à la mise en place de la TCFD, notamment dans le cadre d'un consortium avec d'autres investisseurs sous l'égide de l'initiative financière du programme environnemental des Nations Unies¹⁷.

¹⁷ <http://www.unepfi.org/news/industries/investment/leading-investors-partner-with-un-to-boost-climate-transparency-by-piloting-task-force-for-climate-related-financial-disclosures-recommendations/>



3.4. Les politiques mises en place pour gérer les enjeux du climat dans les investissements

Aviva a mis en place une stratégie d'investissement idoine pour répondre aux enjeux du défi climatique

En tant qu'investisseur institutionnel, Aviva France doit porter une attention scrupuleuse, non seulement aux risques induits par le changement climatique et la transition énergétique, mais aussi aux opportunités d'investissement et d'activité que ces évolutions impliquent.

L'ensemble des activités d'investissement du Groupe Aviva est concerné, notamment celles des entités françaises. Ces défis représentent ainsi pour Aviva France et Aviva Investors France un enjeu majeur pour les années à venir.

Afin de gérer les risques et opportunités liés au climat, Aviva France et Aviva Investors France financent la transition énergétique et écologique, mènent une politique d'engagement actionnarial ciblée sur les enjeux environnementaux et climatiques, et désinvestissent lorsque cela est nécessaire des secteurs et entreprises carbo-intensives.

Mener une politique d'engagement actionnarial ciblée sur les enjeux environnementaux et climatiques

Le groupe Aviva a l'obligation de protéger et d'améliorer la valeur des actifs de ses clients. Agissant à titre de gestionnaire responsable, Aviva Investors est extrêmement soucieux de l'engagement actionnarial qui se traduit notamment par l'exercice de son droit de vote lors des assemblées générales des sociétés dans lesquelles il investit. Le Groupe Aviva incite activement les entreprises dans lesquelles il est actionnaire à avoir une stratégie claire de lutte contre le changement climatique. Cela signifie réduire ou atténuer leur impact carbone, arbitrer leurs dépenses en capital et développer un lobbying responsable en ligne avec une économie faible en carbone.

En 2017, Aviva Investors a eu 130 échanges avec des entreprises pour discuter de leurs problématiques environnementales ainsi que de leur politique vis-à-vis du changement climatique. Au cours de cette période, Aviva Investors a soutenu et voté en faveur de 52,3% des résolutions relatives au changement climatique.

En 2015, Aviva Investors avait déjà appuyé les propositions de résolution en faveur de "la résilience stratégique à l'horizon 2035 et au-delà" sur le changement climatique dans le cadre des propositions faites par la coalition Aiming4A aux assemblées générales d'actionnaires de BP, Shell et Statoil. Aviva Investors avait participé aux assemblées générales de BP et Shell pour soutenir ces propositions et questionner les conseils d'administrations respectifs de ces deux entreprises sur ces sujets. De même, en 2016, Aviva Investors a voté en faveur de résolutions similaires aux assemblées générales de majeurs groupes miniers (Anglo American, Glencore et Rio Tinto).



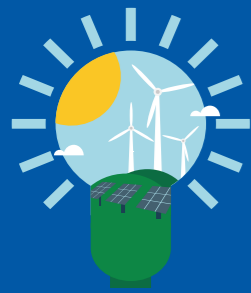
Exemple d'une société avec laquelle Aviva Investors entretient un dialogue sur les problématiques ESG

ExxonMobil – Politique de gestion des risques liés au changement climatique

Aviva Investors a établi un dialogue régulier avec la société ExxonMobil depuis de nombreuses années sur approche environnementale. A l'occasion de la tenue de son assemblée générale ordinaire, Aviva a soutenu la résolution externe déposée par la New York State Common Retirement Fund exigeant d'ExxonMobil la publication des impacts long-terme sur son portefeuille liés aux avancées technologiques et aux éventuelles évolutions réglementaires sur la protection environnementale, notamment celles visant

l'atteinte de l'objectif international de limiter à 2°C d'ici 2100 par rapport à l'ère industrielle, la hausse de la température globale.

Aviva Investors a positivement accueilli l'annonce d'ExxonMobil de Décembre 2017, indiquant que des progrès en matière de transparence du reporting allaient être consentis. Conscient des progrès qui restent à réaliser, Aviva Investors continuera dans les mois et années à venir à encourager la société ExxonMobil à aller en ce sens.



3.4. Les politiques mises en place pour gérer les enjeux du climat dans les investissements

Financer la transition énergétique

Près d'un milliard d'euros investi dans la transition énergétique à fin 2017

Le Groupe Aviva a mis en place une stratégie destinée à répondre aux enjeux du changement climatique. Celle-ci définit les stratégies d'investissement à déployer ainsi les stratégies d'engagement à mettre en place afin de soutenir la transition vers une économie plus sobre en carbone et le scénario 2°C.

Pour le Groupe Aviva, cela implique un effort supplémentaire dans les investissements en énergies renouvelables et une reconsidération des investissements dans les énergies fossiles. La transition vers une économie à faible impact carbone nécessitant des capitaux, le Groupe Aviva a défini un objectif d'investissements annuels de 580 millions d'euros dans des infrastructures bas carbone, dont un cinquième sera investi par Aviva France.

Aviva France a investi plus de 540 millions d'euros dans des obligations vertes en 2017 portant le

montant total investi dans des obligations vertes à 658 millions d'euros.

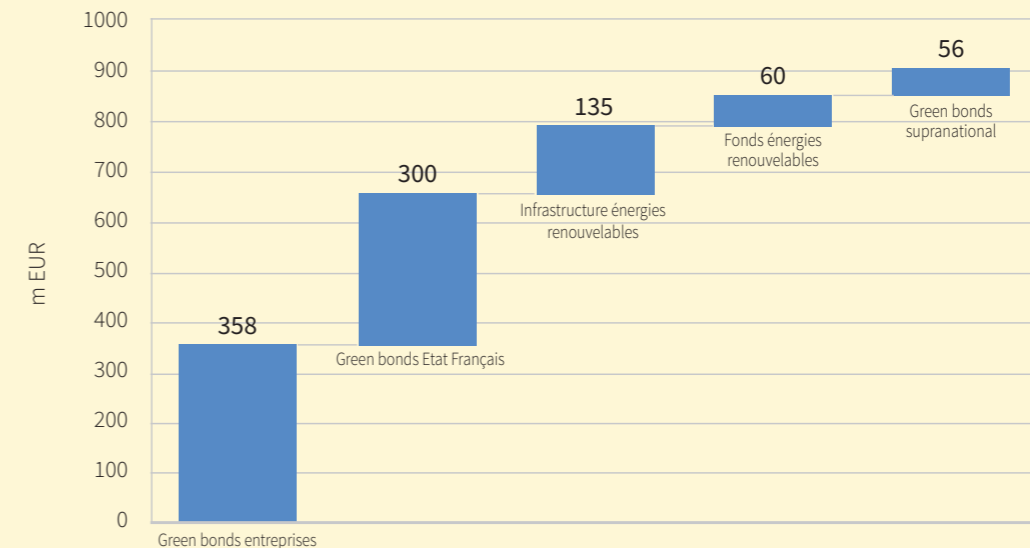
Aviva a aussi investi 32 millions d'euros dans des obligations soutenables en 2017, portant le montant total investi dans ce type d'obligations à 56 millions d'euros.

En outre, Aviva France a 60 millions d'euros investis entre un fonds dédié aux énergies renouvelables et un fonds dédié au financement de la transition énergétique.

Enfin, 135 millions d'euros ont été investis dans des projets liés aux énergies renouvelables via le fonds d'infrastructures d'Aviva Investors dédié à ces problématiques.

Au total, Aviva a investi plus de 909 millions d'euros dans des activités liées à la transition énergétique au 31 Décembre 2017.

Investissements d'Aviva France dans les actifs verts au 31/12/2017



Source : Aviva France

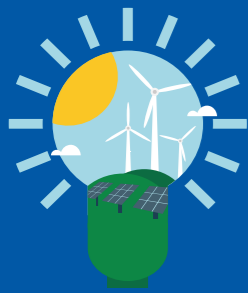
Désinvestir si nécessaire des entreprises et des secteurs carbo-intensifs

Si l'implication du Groupe Aviva dans la gouvernance des entreprises est une part importante de son rôle d'investisseur, force est de constater que celui-ci doit parfois brandir la menace d'un désinvestissement pour se faire entendre. En juillet 2015, le Groupe Aviva a identifié un groupe de 40 sociétés, parmi ses investissements, dont plus de 30% du chiffre d'affaires était associé à l'extraction minière du charbon thermique ou à la production d'énergie via ce combustible.

Le Groupe a donc poussé ces sociétés à adopter des engagements spécifiques en termes de gouvernance, de modèle stratégique, d'efficacité opérationnelle et de politique climatique et énergétique, notamment concernant l'abandon de plans d'investissement dans des installations de production électrique utilisant du charbon thermique. Durant la première année d'application de ces mesures pluriannuelles, le Groupe Aviva a renforcé son accompagnement vis-à-vis de ces entreprises en organisant de nombreuses réunions. Le Groupe avait ainsi identifié en novembre 2016 deux entreprises dans lesquelles il souhaiterait désinvestir et 8 sociétés dans lesquelles il pourrait désinvestir si le travail d'engagement actionnarial ne se révèle pas fructueux.

Au cours de l'année 2017, suite à un dialogue infructueux sur plusieurs années, la décision a été prise de désinvestir des deux sociétés identifiées en 2016 dont plus de 30% des activités étaient associées à l'extraction minière du charbon ou à la production d'énergie via ce combustible. En 2018, le désinvestissement de quinze sociétés supplémentaires fortement exposées au charbon est envisagé pour les mêmes motifs.

La décision de désinvestir n'est jamais prise à la légère, intervient seulement en dernier recours, et doit être une réponse équilibrée et proportionnée.



3.5. L'analyse du résultat de ces politiques sur les portefeuilles et leur compatibilité avec une trajectoire 2°C

Aviva France, en collaboration avec le Groupe Aviva, travaille sur différentes approches permettant de rendre ses investissements compatibles avec un scénario 2°C. Une méthodologie a été développée avec le concours de l'association 2° Investing Initiative afin d'évaluer l'alignement de nos portefeuilles actions et avec un scénario 2°C (scénarii IEA 450 & 2DS).

Cette étude détermine les capacités de production existantes et planifiées associées aux actifs détenus par le Groupe Aviva par technologie de génération d'énergie, par technologie automobile et par filière de production de combustible fossile. Elle permet d'identifier les options d'investissement d'Aviva France pour s'aligner avec les hypothèses des projections de l'AIE.

Seules certaines technologies clés et les actifs liés aux combustibles sont pour l'instant pris en compte dans l'étude. Cependant, 80% de l'empreinte carbone moyenne d'un portefeuille moyen est couverte par les industries considérées dans ces calculs. Les émissions théoriques sont calculées à un horizon 2021 sur la base des informations rendues publiques par les entreprises. Au-delà, 2 Degrees Investing Initiative a préféré ne pas se prononcer en raison d'incertitudes trop importantes.

Deux portefeuilles actions et obligations représentant une très large partie des investissements des mandats ont été évalués à l'occasion de cette analyse. Le diagnostic d'alignement de ces portefeuilles avec un scénario 2°C porte sur les technologies et secteurs suivants :

- Les technologies employées pour la production énergétique : Cette analyse porte sur les actifs émis par des entreprises productrices d'énergie. Elle examine les capacités existantes et planifiées de ces sociétés par type d'énergie à l'horizon 2021. Ces capacités sont ensuite rapportées aux portefeuilles évalués afin d'étudier leur cohérence avec un mix énergétique compatible avec un scénario 2°C. Les données étudiées proviennent de la base Global Data powerplants database.
- Les technologies du secteur automobile : Cette analyse étudie les actions de constructeurs automobiles. Elle étudie les productions planifiées de véhicules par société à l'horizon 2021 suivant les technologies de propulsion employées et détermine leurs émissions associées. Trois types de véhicules sont ainsi considérés : les véhicules électriques, hybrides et ceux dotés d'un moteur à explosion. Ces informations sont ensuite recoupées avec la composition des portefeuilles évalués. Les données employées pour construire cette étude sont tirées des bases Wardsauto et AutoForecast Solutions data.
- Les extractions d'hydrocarbures : Les portefeuilles étudiés présentent une exposition plus ou moins importante à des sociétés procédant à l'extraction d'hydrocarbures. Dans cette analyse, les émissions liées aux extractions de charbon, de gaz naturel et de pétrole sont évaluées à l'horizon 2021 et mises en parallèle avec l'exposition des portefeuilles évalués à ces activités à travers les actifs financiers de sociétés d'extractions détenus. Ces informations permettent de déterminer l'alignement du portefeuille d'Aviva France avec un scénario 2°C.

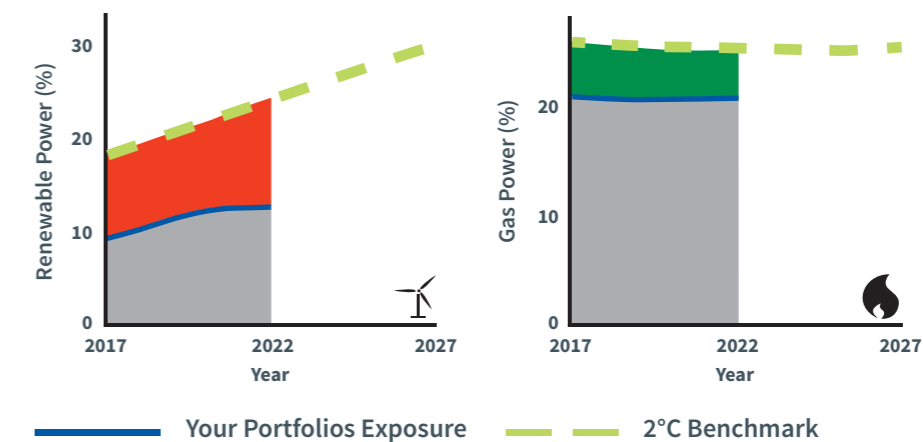
Compte tenu des données partielles et limitées sur lesquelles l'analyse de portefeuille a été réalisée, tel que la non prise de certaines technologies dans les scénarii 2°C (réseaux électriques intelligents, piles à combustible, capture et stockage du carbone, stockage de l'énergie, hydrogène, véhicules utilitaires lourds, etc.), les résultats doivent être pris avec du recul.

Ils permettent néanmoins de visualiser, scénario par scénario, la surexposition ou la sous-exposition des portefeuilles analysés par rapport aux seuils compatibles avec une trajectoire 2°, et ainsi de flécher nos décisions d'investissement.

Résultat de l'analyse d'alignement pour la poche obligataire

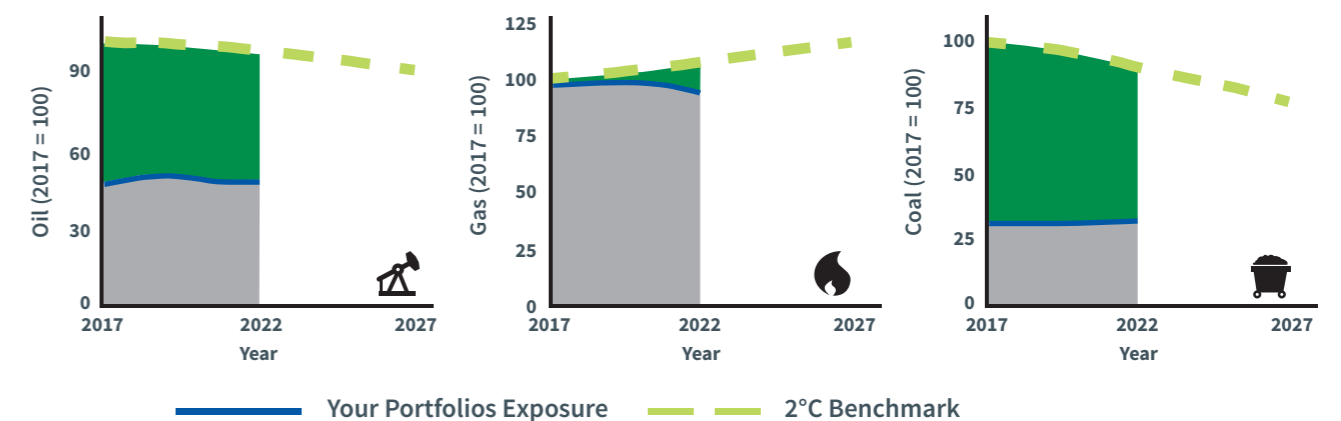
Aviva France a soumis la poche obligataire de son portefeuille à l'analyse de 2 Degrees Investing Initiative.

- Le portefeuille est aligné avec un scénario 2°C en matière d'exposition au gaz naturel. En revanche, le positionnement du portefeuille ressort négativement sur les énergies renouvelables (cette analyse exclut les efforts consentis par Aviva dans les infrastructures bas carbone).

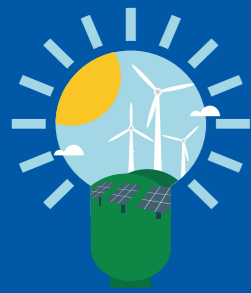


Source : 2 Degrees Investing Initiative

- L'allocation du portefeuille aux hydrocarbures est alignée en tout point avec un scénario 2°C, que ce soit sur le pétrole, le gaz ou le charbon.



Source : 2 Degrees Investing Initiative

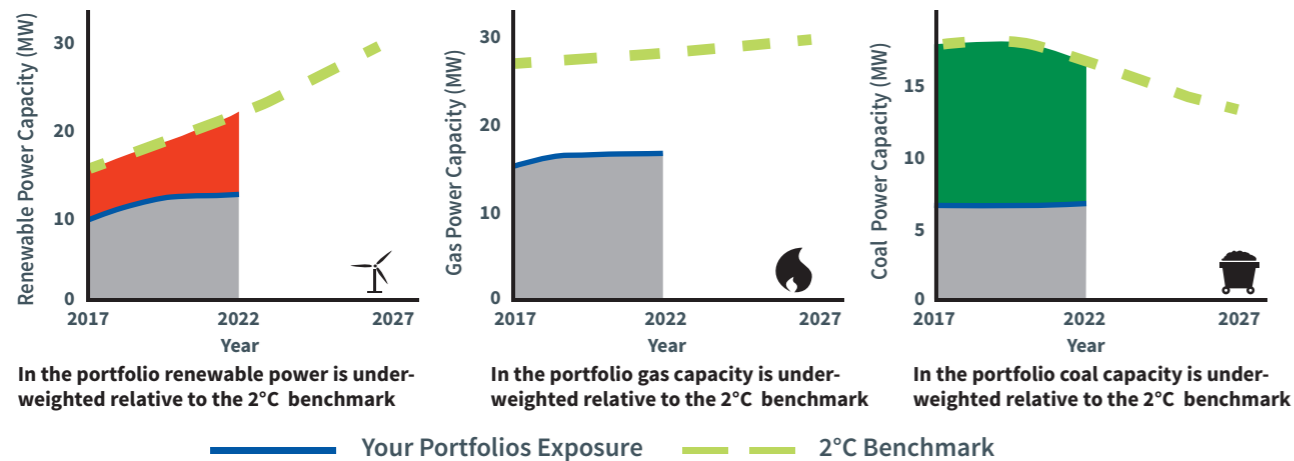


3.5. L'analyse du résultat de ces politiques sur les portefeuilles et leur compatibilité avec une trajectoire 2°C

Résultats de l'analyse d'alignement de la poche actions

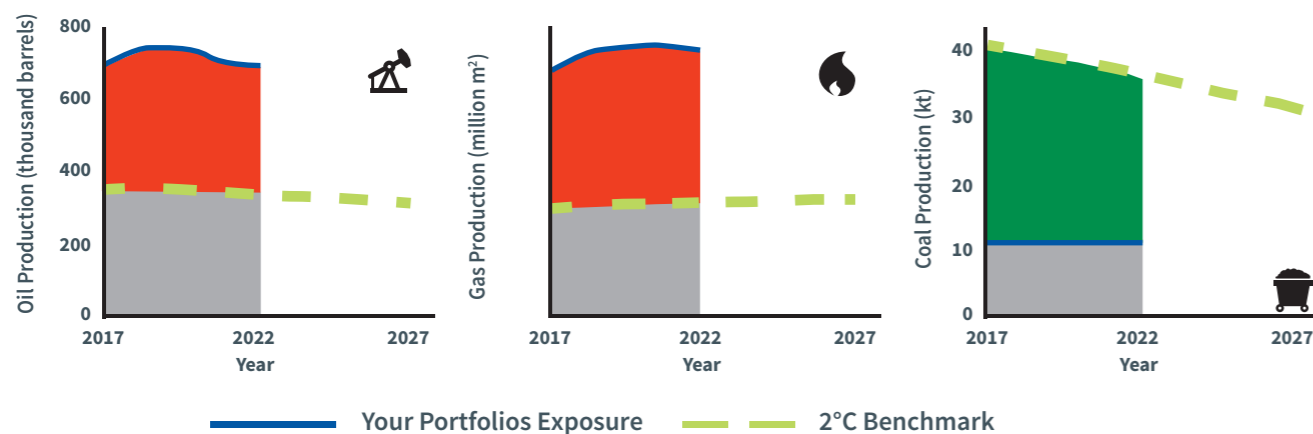
D'après l'analyse menée par 2 Degrees Investing Initiative sur la poche actions, l'alignement avec les différents scénarii sectoriels est soit atteint soit en bonne voie. Des choix d'investissement ciblés permettront de s'aligner sur l'ensemble de ces scénarii sectoriels.

- **Le portefeuille relatif à la production énergétique bénéficie d'un positionnement favorable** en matière d'exposition au charbon et de gaz naturel, bien en dessous du niveau maximal estimé par 2 Degrees Investing Initiative. En revanche, si le portefeuille est fortement investi dans les énergies renouvelables et l'hydroélectrique, des sources faiblement émettrices de gaz à effet de serre, les résultats de l'analyse indiquent que les efforts devront être poursuivis afin de se positionner au-dessus des seuils minimums en augmentant les capacités investies.



Source : 2 Degrees Investing Initiative

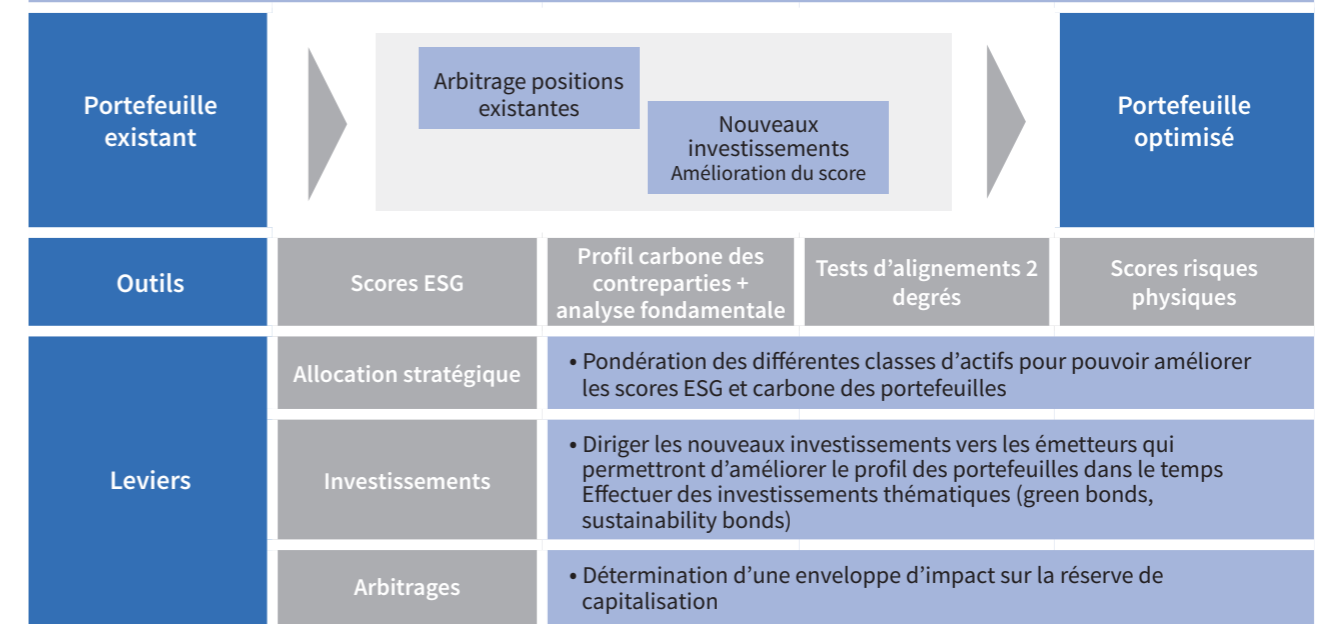
- L'allocation du portefeuille aux hydrocarbures indique une nouvelle fois un positionnement favorable en matière d'exposition au charbon compatible avec un scénario 2°C. Aviva France poursuivra ses efforts afin de maintenir ou d'améliorer ce résultat positif, tout en veillant à progressivement réduire l'exposition du portefeuille au gaz naturel et au pétrole.



Source : 2 Degrees Investing Initiative

Afin d'améliorer les profils carbone et ESG des portefeuilles d'investissement et en lien avec l'approche R.I.S.E, Aviva France a développé un processus permettant de progressivement modifier la composition des portefeuilles à travers des désinvestissements sur les titres les plus pénalisants d'un point de vue carbone et ESG et des nouveaux investissements dans des compagnies vertueuses.

Processus d'amélioration progressive du profil carbone et ESG des portefeuilles mandats sur le long terme par une contribution positive des nouveaux investissements et un arbitrage sur le portefeuille existant



Notre vision de l'avenir pour optimiser la comptabilité des investissements d'Aviva France avec un scénario 2°C et le profil ESG du portefeuille

Une première façon pour Aviva France de rendre son portefeuille compatible avec un scénario 2°C consistera à continuer à user de son influence afin de convaincre les entreprises financées d'adapter leur production et de se tourner vers des technologies moins émissives. Par des discussions fréquentes et engagées avec les entreprises dont elle est actionnaire, Aviva France peut ainsi favoriser l'adoption de mesures vertueuses, guidées par les analyses de portefeuille qu'elle met en place.

Aviva France et Aviva Investors France ont ainsi commencé à mettre en place une stratégie innovante d'investissement compatible avec un scénario 2 degrés. Cette stratégie passe par (1) une revue systématique de notre allocation d'actifs afin d'améliorer les scores ESG et carbone des portefeuilles, (2) des investissements vers des émetteurs qui permettent d'améliorer le profil des portefeuilles dans le temps et des investissements thématiques dans des obligations vertes ou soutenables et enfin (3) la réalisation d'arbitrage sur les investissements en portefeuille compte tenu de leur profil rendement / score ESG et Carbone. Cette stratégie permettra à Aviva France de faire évoluer positivement la trajectoire carbone et le score ESG de ses investissements tout en influant positivement sur le mix technologique de son portefeuille.

Cette stratégie repose sur l'utilisation de données, de modèles, d'indicateurs et de processus permettant de comprendre de manière plus granulaire l'impact des risques climatiques sur la valeur des actifs en portefeuille en fonction de différents scénarios de réchauffement climatique. Aviva France s'efforce donc de mettre en place des outils d'analyse plus sophistiqués afin d'orienter sa stratégie d'investissement à l'aune de ces différents scénarios et de mieux appréhender l'impact des risques de transition et physiques sur nos actifs. C'est dans ce cadre qu'Aviva France participe de manière active aux travaux du Groupe Aviva sur la mise en place de la TCFD en collaboration avec une coalition d'investisseurs sous l'égide du Programme Environnemental des Nations Unies. Aviva a pour ambition de pouvoir modéliser d'ici la fin 2018 la variation de la valeur de ses actifs liquides (actions et obligations) en fonction de différents scénarios de transition climatique (par exemple : 2°C, 3°C, 3,5°C, 4°C, etc.).

Enfin, Aviva France intègre d'ores et déjà un certain nombre d'Objectifs de Développement Durable (ODD) dans sa gestion financière. Nous avons défini une série d'indicateurs qui nous permettent de faire le suivi de la comptabilité des portefeuilles avec ces objectifs. Nous nous efforcerons de optimiser les scores liés à ces indicateurs ODD dans les années à venir.

4. Annexes

- 4.1 La communication du groupe Aviva et d'Aviva France sur les sujets liés aux problématiques ESG et au changement climatique
- 4.2 Les initiatives de place auxquelles participe le groupe Aviva
- 4.3 Glossaire
- 4.4 Table de correspondance avec l'article 173-6 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte
- 4.5 Table de correspondance avec les recommandations de la TCFD

4.1. La communication du groupe Aviva et d'Aviva France sur les sujets liés aux problématiques ESG et au changement climatique

Le Groupe Aviva cherche à expliquer à ses parties prenantes son action et la prise en compte des enjeux ESG et climat dans son activité

Le Groupe Aviva publie ainsi chaque année (en anglais) un rapport dédié à sa responsabilité sociétale sur le site internet¹⁸ et un document détaillant la réponse stratégique au Changement Climatique.

Le Groupe rend public les réponses adressées aux associations CDP et Climate Wise, spécialisées dans la notation des politiques destinées à lutter contre le changement climatique. Ces rapports sont complétés par un récapitulatif des chiffres clés du Groupe Aviva sur les problématiques ESG.

Aviva Investors publie annuellement un rapport dédié à l'investissement responsable reprenant les politiques ESG telles qu'elles sont établies par le Groupe Aviva et décliné par métier de gestion d'actifs.

Le présent rapport est destiné à communiquer annuellement sur les politiques ESG et climat mises en place par le Groupe Aviva et leur déclinaison locale au sein des entités Aviva Investors, Aviva Investors France et Aviva France.

Par ailleurs, il est accompagné d'une infographie destinée au grand public, en ligne avec notre volonté de démocratiser l'investissement responsable et les placements éthiques et responsables.

¹⁸ <https://www.aviva.com/investors/reports/>

4. Annexes

4.2. Les initiatives auxquelles participe le Groupe Aviva

4.2. Les initiatives de place auxquelles participe le groupe Aviva

Le Groupe Aviva participe à de nombreux groupements d'intérêts œuvrant pour la prise en compte des problématiques ESG dans les activités des entreprises luttant contre le changement climatique

- Pacte Mondial de l'ONU
- Caring for Climate
- Principes pour une Assurance Responsable
- Déclaration United for disaster resilience
- UNEP-FI
- Réponse au CDP depuis 2001
- ClimateWise
- Réponse au Asset Owners Disclosure project
- RE100
- Listée au Dow Jones Sustainability Index
- Listée au Newsweek's Green Ranking 100
- Listée au Corporate Knights Global Sustainable 100
- Reporte au Modern Slavery Act (Royaume-Uni 2015)
- Insurance Development Forum
Insurance Advisory Council
- United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC)
- Climate Neutrality Now Commitment
- Montreal Pledge
- Principes pour l'Investissement Responsable
- International Corporate Governance Network
- Financial Stability Board
- Taskforce on Climate-related Financial disclosure
- UK Sustainable Investment and Finance Association
- EUROSIF
- US SIF
- Corporate Human Rights Benchmark (CHRB)
- Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)
- Climate Action 100+
- Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR)
- Le Groupe Aviva n'est pas membre du A4A mais a entrepris trois mesures proposées par cet organisme à destination des actionnaires au cours de l'exercice écoulé
- Climate Bonds Initiative : Le Groupe Aviva a signé un engagement public en 2014 sans pour autant être membre de l'initiative. Elle envisage toutefois de rejoindre ce groupement.
- GRESB
- FAIRR Foundation

4. Annexes

4.3. Glossaire

Actif : Un actif financier est un titre ou un contrat, généralement transmissible et négociable (par exemple sur un marché financier), qui est susceptible de produire à son détenteur des revenus ou un gain en capital, en contrepartie d'une certaine prise de risque. Les actions et obligations sont des actifs financiers par exemple.

Action : Une action est un titre de propriété délivré par une entreprise. Elle confère à son détenteur la propriété d'une partie du capital de cette entreprise, avec les droits qui y sont associés : intervenir dans la gestion de l'entreprise (via, par exemple, un vote) et en retirer un revenu appelé dividende.

Changement climatique : Tout changement de climat dans le temps, qu'il soit dû à la variabilité naturelle ou aux activités humaines. Cette définition diffère de celle qui est employée dans la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, dans laquelle le changement climatique s'applique à un changement de climat attribué directement ou indirectement aux activités humaines qui modifient la composition de l'atmosphère dans son ensemble et qui s'ajoute à la variabilité naturelle du climat constatée sur des périodes de temps comparables. (GIEC)

CO₂ : Dioxyde de carbone, l'un des principaux gaz à effet de serre.

Contrepartie : Entité se situant de l'autre côté d'une transaction, en position d'acheteur ou de vendeur.

Critères ESG : Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.

Développement durable : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. (Rapport Brundtland, 1987).

Droit de vote : Attaché à une action, le droit de vote permet à son détenteur d'exprimer sa position et de participer aux décisions stratégiques d'une entreprise.

Effet de serre : L'effet de serre est un phénomène naturel provoquant une élévation de la température à la surface de notre planète. Les activités humaines affectent la composition chimique de l'atmosphère en lançant des gaz entraînant d'un effet de serre additionnel, responsable en grande partie du changement climatique actuel. Les gaz à effet de serre sont les gaz responsables de ce phénomène. (Météo France)

Exposition financière : Part d'un fonds investi sur une valeur, un actif ou un groupe d'actifs.

Investissement Socialement Responsable : L'investissement socialement responsable répond à des critères ESG obligatoires fixés par les investisseurs.

Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV), France : La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif. (Ministère de la Transition écologique et solidaire)

Obligation : Actif qui constitue une créance (un prêt) sur son émetteur, public ou privé, et représente une dette financière selon des paramètres définis contractuellement.

Portefeuille : Ensemble des actifs détenus par un fonds d'investissement.

Risque de crédit : Risque qu'un emprunteur / émetteur d'obligation ne rembourse pas l'intégralité de sa créance.

Scénario 2°C : Scénario économique et/ou productif compatible avec une limitation du réchauffement climatique sous le seuil des +2°C en 2100 par rapport aux niveaux préindustriels. Plusieurs scénarii compatibles avec une limitation du réchauffement climatique sous ce seuil sont évoqués dans le présent rapport :

- Le scénario 450 (AIE) : scénario politique reposant sur l'hypothèse de l'adoption d'objectifs de baisse des émissions contraignants (y compris d'un point de vue économique) par les pays.
- Le scénario 2DS (AIE) : scénario technologique reposant sur des hypothèses d'émissions compatibles au minimum à 50% avec une limitation du réchauffement climatique sous le seuil des 2°C. Il prévoit une diminution des émissions à partir de 2050.
- Le scénario Bridge (AIE) : scénario technologique consistant en l'atteinte d'un pic des émissions de gaz à effet de serre en 2020 à travers d'importants investissements dans les énergies renouvelables et une sortie progressive des énergies fossiles.

Unité de compte : Support d'investissement (fonds d'action, fonds obligataire) associé à un contrat d'assurance-vie.

4. Annexes

4.4. Table de correspondance avec l'article 173-6 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

Contenu	Correspondance
<p>Informations relatives à l'entité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarche générale de l'investisseur en matière de prise en compte des critères ESG. • Le cas échéant, descriptions des politiques de gestions des risques liés à ces critères. • Modalités d'information des souscripteurs, cotisants... sur ces démarches. • Adhésion éventuelle à des initiatives, des chartes externes ou à des labels. 	<p>Introduction / 1.2 2. / 3.4 Annexe 1 Annexe 2</p>
<p>Description des critères ESG</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nature des critères pris en compte et les raisons de ces choix • Informations utilisées pour l'analyse et type d'analyse (interne/externe, financière/extra-financière). • Méthodologie et résultats de l'analyse et explication sur la pertinence de la méthode et du périmètre. L'investisseur peut présenter les informations par activité, classe d'actif, secteur, émetteur, par nature de portefeuilles (contrats euro/unités de compte), en explicitant les raisons. • Présentation de l'intégration des résultats des analyses. Il peut s'agir d'impacts dans les investissements (gestion des risques, décision de désinvestissement) ou dans les relations avec les émetteurs (engagement ou vote, via les sociétés de gestion le cas échéant). L'explication concernera aussi les valeurs non couvertes par l'analyse. 	<p>1.2 / 2.1 / 2.2 1.3 2.2 2.3 / 2.4</p>
<p>Description des critères liés aux enjeux climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nature des critères pris en compte en distinguant ceux qui relèvent de risques physiques (exposition aux conséquences physiques directement induite par le changement climatique), de risques de transition (exposition aux évolutions induites par la transition vers une économie bas-carbone) et leur contribution au respect de l'objectif de limitation du réchauffement climatique et aux objectifs de la transition. • Informations utilisées pour l'analyse et type d'analyse (interne/externe, financière/extra-financière). • Méthodologie et résultats de l'analyse et hypothèses retenues et leur compatibilité avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique. Selon les cas, l'investisseur apportera toute précision : sur la conséquence des changements climatiques et des événements météorologiques majeurs ; sur l'évolution de la disponibilité et du prix des ressources naturelles ; sur la cohérence des dépenses des émetteurs avec une stratégie bas-carbone ; sur des mesures d'émissions de gaz à effet de serre (méthodologie à préciser) ; sur des encours investis dans des thématiques et infrastructures contribuant à la transition ; sur tout élément mis en œuvre par les pouvoirs publics dans ce cadre. • Présentation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique. L'investisseur pourra exposer les cibles indicatives qu'il se fixe et comment il apprécie leur cohérence avec cet objectif. 	<p>3.3 / 3.4 1.3 3.3 / 3.4 / 3.5 3.5</p>

4. Annexes

4.5. Table de correspondance avec les recommandations de la TCFD

Contenu	Correspondance
Gouvernance <ul style="list-style-type: none">• Supervision du conseil d'administration et de la direction générale.	Déclarations du top management / 1.3
Stratégie <ul style="list-style-type: none">• Identification et impact des risques et opportunités liés au changement climatique.• Intégration du sujet climat dans la stratégie d'investissement.• Alignement des portefeuilles avec des scénarios 2°C.	3.3 2.2 / 3.4 3.5
Gestion des risques <ul style="list-style-type: none">• Identification des risques.• Risques physiques et de transition.• Outils et modèles de gestion des risques.• Engagement actionnarial sur le climat.	3.3 3.3 3.3 3.4
Objectifs et indicateurs de pilotage de la performance <ul style="list-style-type: none">• Emissions de CO2 directs et objectifs de réduction.• Exposition assurantielle aux risques climatiques.• Choix des indicateurs pour évaluer les risques climatiques.• Intensité carbone des investissements.	Introduction 3.3 3.3 / 3.4 / 3.5 3.4

Disclaimer : Ce rapport est une version approfondie de la section du rapport annuel 2017 d'Aviva France répondant aux exigences d'informations sur la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement et de gestion des risques de l'entreprise. Soumis aux obligations de reporting explicitées par l'article 173-6 de la loi de transition énergétique pour une croissance verte, Aviva France publie ce rapport présentant sa politique d'investissement responsable qui tient compte des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise et des défis à relever en matière de lutte contre le changement climatique.



Aviva France

Société anonyme au capital de 1 678 702 329 €

Siège social : 80 avenue de l'Europe

92270 Bois-Colombes

331 309 120 R.C.S Nanterre